

**Assemblée générale**

Soixante-seizième session

Documents officiels

Distr. générale
21 février 2022
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 3^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 13 octobre 2021, à 10 heures

Présidence : M. Margaryan (Arménie)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Bachar Bong

Sommaire

Point 139 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Point 138 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2022

Présentation du projet de budget-programme pour 2022

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 139 de l'ordre du jour : Planification des programmes (A/76/6 (Sect. 2), A/76/6 (Sect. 3), A/76/6 (Sect. 3)/Corr.1, A/76/6 (Sect. 4), A/76/6 (Sect. 5), A/76/6 (Sect. 6), A/76/6 (Sect. 8), A/76/6 (Sect. 9), A/76/6 (Sect. 10), A/76/6 (Sect. 11), A/76/6 (Sect. 12), A/76/6 (Sect. 13), A/76/6 (Sect. 14), A/76/6 (Sect. 15), A/76/6 (Sect. 16), A/76/6 (Sect. 17), A/76/6 (Sect. 17)/Corr.1, A/76/6 (Sect. 18), A/76/6 (Sect. 19), A/76/6 (Sect. 20), A/76/6 (Sect. 21), A/76/6 (Sect. 22), A/76/6 (Sect. 24), A/76/6 (Sect. 25), A/76/6 (Sect. 26), A/76/6 (Sect. 27), A/76/6 (Sect. 27)/Corr.1, A/76/6 (Sect. 28), A/76/6 (Sect. 29), A/76/6 (Sect. 29A), A/76/6 (Sect. 29A)/Corr.1, A/76/6 (Sect. 29B), A/76/6 (Sect. 29C), A/76/6 (Sect. 29E), A/76/6 (Sect. 29F), A/76/6 (Sect. 29G), A/76/6 (Sect. 30), A/76/6 (Sect. 30)/Corr.1, A/76/6 (Sect. 31), A/76/6 (Sect. 34), A/76/16, A/76/69)

Point 138 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2022

Présentation du projet de budget-programme pour 2022 (A/76/6 (Introduction), A/76/6 (Sect. 1), A/76/6 (Sect. 2), A/76/6 (Sect. 3), A/76/6 (Sect. 3)/Corr.1, A/76/6 (Sect. 4), A/76/6 (Sect. 5), A/76/6 (Sect. 6), A/76/6 (Sect. 7), A/76/6 (Sect. 8), A/76/6 (Sect. 9), A/76/6 (Sect. 10), A/76/6 (Sect. 11), A/76/6 (Sect. 12), A/76/6 (Sect. 13), A/76/6 (Sect. 14), A/76/6 (Sect. 15), A/76/6 (Sect. 16), A/76/6 (Sect. 17), A/76/6 (Sect. 17)/Corr.1, A/76/6 (Sect. 18), A/76/6 (Sect. 19), A/76/6 (Sect. 20), A/76/6 (Sect. 21), A/76/6 (Sect. 22), A/76/6 (Sect. 23), A/76/6 (Sect. 24), A/76/6 (Sect. 25), A/76/6 (Sect. 26), A/76/6 (Sect. 27), A/76/6 (Sect. 27)/Corr.1, A/76/6 (Sect. 28), A/76/6 (Sect. 29), A/76/6 (Sect. 29A), A/76/6 (Sect. 29A)/Corr.1, A/76/6 (Sect. 29B), A/76/6 (Sect. 29C), A/76/6 (Sect. 29E), A/76/6 (Sect. 29F), A/76/6 (Sect. 29G), A/76/6 (Sect. 30), A/76/6 (Sect. 30)/Corr.1, A/76/6 (Sect. 31), A/76/6 (Sect. 32), A/76/6 (Sect. 33), A/76/6 (Sect. 34), A/76/6 (Sect. 35), A/76/6 (Sect. 36), A/76/6 (Income sect. 1), A/76/6 (Income sect. 2), A/76/6 (Income sect. 3), A/76/81, A/76/7, A/76/197, A/75/730, JIU/REP/2020/3, A/75/730/Add.1, A/76/325, JIU/REP/2020/7, A/76/325/Add.1)

1. **Le Secrétaire général** dit que la présentation du projet de budget-programme pour 2022 a lieu dans le contexte d'un monde toujours bouleversé par les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Celle-ci a mis en évidence l'existence de

fractures dans la société, de déficiences et de failles dans les domaines de la santé et de la protection sociale, d'inégalités structurelles, et d'insuffisances criantes en matière de financements et de solidarité mondiale. Pourtant, les périodes de crise peuvent aussi être l'occasion de donner le meilleur de soi-même et de montrer ce qu'il est possible d'accomplir quand les pays du monde travaillent à l'unisson. Grâce à l'appui et à la mobilisation des États Membres, l'Organisation des Nations Unies a été en mesure de maintenir sa présence et de poursuivre son action partout dans le monde. Elle a aidé la communauté internationale à faire face aux effets immédiats de la pandémie, aussi bien en matière d'action de santé publique que de gestion des conséquences socioéconomiques désastreuses de la crise sanitaire. Elle a distribué du matériel médical, des denrées alimentaires et des fournitures humanitaires, apporté une assistance électorale, mené des activités de médiation et chapeauté et facilité la tenue de pourparlers de paix. Elle a également lancé un appel à un cessez-le-feu mondial, demandé que des mesures soient prises pour lutter contre les actes de violence domestique, dont le nombre a augmenté de façon alarmante du fait de la pandémie, et défendu et promu haut et fort les droits humains des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées.

2. Alors même qu'elle était aux prises avec une grave crise de liquidités, l'Organisation est parvenue à mener à bien ces tâches complexes et très diverses tout en maintenant le cap des réformes engagées. Ces réformes, dont la mise en œuvre a commencé il y a plus de deux ans, portent incontestablement leurs fruits. Pendant la pandémie, qui les a mises à l'épreuve plus tôt qu'on ne l'imaginait, elles ont permis à l'ONU d'adapter ses activités et de répondre rapidement aux besoins des différents pays. Contrairement à ce qui s'était passé dans d'autres situations d'urgence, le Secrétariat n'a pas eu besoin de créer de nouvelles structures pour gérer sa riposte : les nouvelles structures qui avaient déjà été établies dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité et de la gestion ont favorisé la mise sur pied d'une réponse unifiée et agile à la crise sanitaire, ce qui a fait gagner du temps et économiser de l'argent à l'Organisation.

3. En l'espace de quelques mois, les équipes de pays des Nations Unies ont mis en place 121 plans d'intervention socioéconomique dans 139 pays et territoires. Plus de 3 milliards de dollars ont été réaffectés et 2 milliards de dollars supplémentaires ont été mobilisés en faveur de mesures immédiates considérées comme prioritaires. Selon des enquêtes indépendantes, plus de 90 % des gouvernements des pays en développement estiment que les coordonnateurs

et coordonnatrices résidents ont contribué à assurer la cohérence de la riposte de l'Organisation face à la pandémie. Les réformes de l'ONU en cours de mise en œuvre donnent de bons résultats : parmi les gouvernements hôtes, quelque 91 % estiment que l'ONU est mieux à même de répondre aux besoins de leur pays en matière de développement qu'il y a trois ans ; 92 % considèrent que les nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable leur ont permis d'œuvrer efficacement à la concrétisation de leurs priorités nationales ; plus de 80 % jugent que l'ONU a su orienter son action pour en faire bénéficier en priorité les groupes à risque et les personnes les plus durement touchées par la pandémie.

4. Les coordonnateurs et coordonnatrices résidents ont mis à profit des ressources liées à chacun des trois piliers de l'Organisation pour agir en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Les réformes menées dans le domaine de la paix et de la sécurité ont permis à l'ONU de commencer à mettre en place des stratégies régionales globales et donc de mieux coordonner son action avec celle des organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes. Les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales opérant dans une même région et ayant des mandats distincts mais complémentaires partagent désormais un point de contact unique. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui a été renforcé, est chargé d'assurer la jonction avec le pilier Développement. En parallèle, la réforme de la gestion a été à l'origine de changements majeurs pour ce qui est des structures, de l'application du principe de responsabilité, de la délégation de pouvoirs et des opérations internes, changements qui ont contribué de manière cruciale au maintien de la continuité des opérations pendant la pandémie.

5. Grâce aux réformes, l'Organisation a pu adapter rapidement ses politiques et procédures aux nouvelles réalités du terrain. Simultanément, elle a su développer des capacités spécialisées dans des domaines prioritaires, tels que la santé et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. La nouvelle division du travail entre les fonctions relevant de la stratégie et de la politique générale et les fonctions opérationnelles s'est avérée particulièrement utile. Des ressources ayant été spécialement affectées à l'élaboration de politiques, il a été possible de procéder rapidement à l'aménagement des cadres existants pour y intégrer les nouvelles modalités de travail à distance et d'autres politiques inédites. Le Département de l'appui opérationnel a été en mesure de fournir des services adaptés à toutes les entités du Secrétariat et créé un système permettant de répondre aux demandes urgentes liées à la COVID-19

en moins d'un jour ouvrable. Le Bureau des ressources humaines a révisé et publié rapidement certaines politiques et directives, en consultation avec les principales parties prenantes.

6. Un dispositif d'évacuation sanitaire a été déployé dans l'ensemble du système des Nations Unies, et l'Organisation a lancé un programme de vaccination destiné aux membres de son personnel se trouvant dans des pays où ils n'avaient pas localement accès aux vaccins, l'objectif étant de veiller à ce que les entités des Nations Unies demeurent en mesure d'aider les États et les populations à lutter contre la pandémie. Ce sont les réformes qui ont rendu possible cette collaboration opérationnelle d'une ampleur inédite, qui a concerné l'ensemble du système.

7. Les dispositifs de gestion de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement ont permis au Secrétariat d'agir avec davantage de souplesse. Les procédures d'achat d'urgence ont été activées. Des équipements de protection individuelle et du matériel médical ont été achetés puis livrés aux lieux d'affectation qui en avaient besoin. La délégation de pouvoirs en ce qui concerne les achats décentralisés a été élargie en vue de faciliter l'approvisionnement en biens et services essentiels au niveau local, garantissant ainsi une capacité de réponse opérationnelle et une souplesse sur le terrain plus nécessaires que jamais. En parallèle, grâce à l'unification de la structure informatique, l'Organisation a pu tirer parti d'outils de communication institutionnels et mettre en place des modalités de travail à distance. Les principaux outils de communication sont accessibles à toutes les entités des Nations Unies, ce qui permet à l'ONU de coordonner sa riposte à la pandémie avec celle des différents fonds, programmes et institutions spécialisées.

8. L'Organisation a continué d'œuvrer au renforcement de son dispositif de contrôle interne. En juin 2021, le Secrétaire général a signé la première déclaration du Secrétariat relative au contrôle interne, qui a marqué un tournant important vers une meilleure application du principe de responsabilité. Cette déclaration donne aux États Membres l'assurance que les activités prescrites à l'échelle du Secrétariat sont menées de manière efficace et efficiente, que l'information financière est fiable et conforme aux Normes comptables internationales pour le secteur public et que les règlements, règles et procédures sont conformes au cadre réglementaire.

9. Il reste encore beaucoup à faire s'agissant des réformes, et l'Organisation s'engage à redoubler d'efforts pour gagner en efficacité et mieux soutenir les États Membres. Néanmoins, les réformes entreprises lui

ont permis non seulement de pallier rapidement et efficacement les difficultés posées par une pandémie d'une ampleur inédite, mais aussi de survivre à l'une des pires crises financières auxquelles elle ait dû faire face depuis plus de dix ans.

10. Le budget-programme de 2022 est le troisième à être établi depuis que les États Membres ont approuvé, à titre expérimental, le plus gros changement apporté aux processus de planification et d'élaboration des budgets de l'ONU depuis des décennies. Le passage d'un cycle biennal à un cycle annuel a été un grand pas en avant sur la voie d'une budgétisation plus réaliste et davantage axée sur les résultats. Il a eu pour effet d'améliorer l'exactitude des prévisions concernant les ressources nécessaires et permet à l'Organisation de s'adapter plus rapidement à l'évolution des mandats et d'ajuster sa planification en fonction des résultats effectifs des programmes, ce qui améliore l'exécution des mandats et l'application du principe de responsabilité en matière de résultats. Le cycle annuel permet également aux États Membres de donner plus fréquemment des orientations sur l'allocation des ressources et de tenir compte, dans leurs décisions, d'événements récents ou soudains, comme la pandémie. L'ONU a ainsi été en mesure d'ajuster la planification de ses programmes et d'intégrer dans le budget pour 2022 les enseignements tirés de la riposte à la pandémie, tandis que dans le cadre d'un système de budget biennal, il aurait fallu attendre l'exercice 2024-2025.

11. En 2020, le Secrétaire général a fait savoir aux États Membres que la mise en œuvre des réformes serait un processus de longue haleine et qu'il attendait avec intérêt leur avis sur les points à améliorer. Le projet de budget-programme pour 2022 tient compte des observations formulées par les États Membres : il y figure plus d'un millier d'exemples des retombées favorables que l'ONU a contribué à générer par ses activités mondiales. Si faire changer les choses est toujours un exercice périlleux, il convient de noter que toutes les parties prenantes continuent d'envoyer des signaux positifs au sujet des réformes. Les deux comités qui conseillent la Cinquième Commission ont cessé de consacrer leurs efforts à la question de la présentation du budget, ce qui leur permet de se concentrer davantage sur les discussions relatives aux ressources et aux programmes. Le Secrétaire général se félicite des réactions positives suscitées par le passage à un budget annuel et trouve encourageante la dynamique ainsi créée en faveur d'une culture davantage axée sur les résultats. Dans le cadre de cette nouvelle culture organisationnelle, plus de 1 000 gestionnaires de programme continuent de participer à l'élaboration des

projets de planification et de budget, dans lesquels ils évaluent leurs travaux et les résultats obtenus.

12. Dans la partie A du projet de budget-programme, l'Organisation rend compte de l'exécution des programmes en 2020. Lorsque les résultats obtenus n'étaient pas à la hauteur des objectifs fixés, des ajustements ont été apportés pour garantir l'obtention de meilleurs résultats dès 2022, plutôt qu'en 2024-2025. Dans le projet de budget-programme pour 2022 figure un état pluriannuel de résultats mesurables, qui comprend les résultats escomptés pour 2021 et 2022 et les résultats effectifs obtenus en 2018, 2019 et 2020 pour chacun des 350 cadres de résultats, offrant ainsi un panorama complet de l'exécution des programmes au cours des trois années précédentes.

13. La politique d'auto-évaluation du Secrétariat est entrée en vigueur en 2021. Tous les départements et tous les bureaux sont tenus de procéder à au moins une évaluation par an et d'en communiquer les résultats dans le cadre du processus budgétaire. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité s'associent pour proposer des cours de formation et un appui aux gestionnaires de programme et aux personnes responsables de l'évaluation. Ces efforts visent à instaurer une culture de l'apprentissage, dans laquelle les gestionnaires de programme évaluent en permanence la qualité des résultats obtenus en vue d'améliorer l'exécution des programmes.

14. En 2019, lors de la présentation du projet de budget-programme pour 2020, les États Membres ont demandé un meilleur accès à des informations budgétaires informatisées. Le Secrétariat a donc mis à leur disposition deux séries d'informations sous forme électronique. Le portail results.un.org/FRE donne des informations sur les résultats des programmes, permet de les filtrer par programme et sous-programme, par type de résultat et par emplacement géographique, et comporte des hyperliens renvoyant vers les documents pertinents pour plus de détails. Le système pilote d'information budgétaire d'Umoja fournit à la Commission des informations détaillées sur les ressources, notamment des mises à jour mensuelles concernant les dépenses et les ratios de liquidité. Le Secrétariat continuera de travailler en étroite collaboration avec les États Membres pour améliorer l'accès à l'information, dans le cadre de l'action qu'il mène en vue d'accroître la transparence dans l'Organisation.

15. La présentation de la partie B du projet de budget-programme, relative aux postes et autres objets de dépense proposés pour 2022, a été modifiée pour tenir

compte des recommandations précédemment formulées par le Comité consultatif. Pour s'acquitter pleinement des mandats qui lui ont été confiés, l'Organisation aurait besoin de 3,12 milliards de dollars au total (avant actualisation des coûts), ce qui représente une baisse nette de 2,8 % par rapport à 2021, et ce, malgré l'introduction d'activités supplémentaires et de nouveaux mandats. Au total, 10 005 postes ont été proposés, soit une augmentation nette de 46 postes.

16. Le Secrétaire général appelle l'attention sur quatre axes clés, dont le premier est le renforcement du pilier Développement. Il est notamment proposé de consacrer 2,8 millions de dollars supplémentaires au développement, en particulier pour appuyer les programmes axés sur le développement de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement. Pour la troisième fois de son mandat, le Secrétaire général cherche à accroître le budget du programme ordinaire de coopération technique en vue d'encourager le développement des capacités des États Membres.

17. Le deuxième axe est le renforcement de l'appui aux droits humains. Il est notamment proposé de transformer 16 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes d'administrateur(trice) et d'allouer 4,4 millions de dollars à la mise en œuvre des résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme.

18. Le troisième axe est l'appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui connaît des déficits de financement chroniques. Le Secrétaire général propose d'augmenter la dotation de l'UNRWA de 6,1 millions de dollars, pour financer notamment 43 postes supplémentaires destinés à faciliter l'apport d'une aide en matière d'éducation et de santé et d'une assistance globale aux réfugiés palestiniens.

19. Le quatrième axe est l'investissement dans les infrastructures et la résilience. Le projet de budget comprend une somme de 6,3 millions de dollars destinée à financer la modernisation des infrastructures de sécurité des locaux de l'ONU, qui sont vieillissantes, et l'adaptation du dispositif de sécurité de l'Organisation aux nouvelles menaces, ainsi qu'à rendre les locaux plus accessibles aux personnes en situation de handicap.

20. Actuellement, on estime qu'environ 37 millions de dollars sont nécessaires à l'application des nouvelles résolutions adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil des droits de l'homme, sachant que d'autres textes peuvent encore être adoptés par les organes délibérants dans les mois qui suivront. Il est possible qu'on ait besoin de

22 millions de dollars supplémentaires aux fins de l'exécution des mandats de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, qui ont été récemment élargis. Le montant des ressources nécessaires à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye reste à déterminer. Environ 95 millions de dollars sont requis pour financer des travaux de construction, dont 69 millions de dollars pour le Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations. On estime que les subventions demandées par les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone et le Tribunal spécial pour le Liban s'élèveront à quelque 19 millions de dollars.

21. Les projets de budget sont établis en partant de l'hypothèse que la riposte à la pandémie et la mise au point et le déploiement des vaccins permettront un retour à la normale en 2022 (même s'il s'agit d'une nouvelle forme de normalité). Néanmoins, à en juger par les récentes envolées du nombre de cas de COVID-19 et les multiples vagues de contamination, d'intensité variable, qui ont balayé le monde, l'Organisation a tout intérêt à faire en sorte que ses plans et ses modalités opérationnelles demeurent flexibles. Le Secrétaire général a foi en la capacité de l'Organisation de continuer de s'adapter à tous les changements qui pourraient se produire.

22. Le fait est que l'ONU a su réagir rapidement et judicieusement face à la survenue soudaine de la pandémie, alors même que la crise de liquidités qu'elle traversait était à son paroxysme et que les arriérés avaient atteint un niveau record, situation encore exacerbée par les fluctuations croissantes enregistrées dans les habitudes de paiement des États Membres. Ce n'est que parce qu'elle a exercé un contrôle strict de ses dépenses budgétaires que l'Organisation a pu réduire au minimum les effets préjudiciables que cette situation a inévitablement eus sur l'exécution des programmes. Grâce à ces efforts de gestion de trésorerie, elle a pu réorganiser ses dépenses afin d'être en mesure de financer des évacuations sanitaires salvatrices et l'achat et la distribution de fournitures médicales et de matériel médical de base, ce qui a permis à son personnel de rester sur place et de poursuivre ses activités partout dans le monde.

23. L'année 2021 a mal commencé : les arriérés s'élevaient à 808 millions de dollars et les contributions reçues au premier trimestre ont été inférieures de presque 199 millions de dollars aux sommes escomptées. L'Organisation a toutefois pris des mesures moins radicales qu'en 2020 pour remédier à cette crise, principalement parce que les États Membres lui ont

donné des assurances quant à leur intention de s'acquitter de leurs contributions. En avril 2021, elle a encaissé 1 milliard de dollars, soit 76 % du montant mis en recouvrement pour l'année – un record de précocité. Elle ne doit pas pour autant se laisser aller à un optimisme excessif. En effet, ce total occulte les fluctuations observées d'un mois à l'autre en matière de recouvrement, qui ont rendu la planification de l'exécution du budget plus ardue. Le cadre réglementaire de l'Organisation, qui n'est pas pensé pour tenir compte des imprévus, laisse beaucoup à désirer. Le Secrétaire général espère que les États Membres se rendront compte qu'il est essentiel que leurs contributions soient acquittées entièrement et selon un calendrier prévisible, car c'est à cette condition que l'Organisation sera en mesure de se consacrer à l'exécution de ses mandats, en suivant les orientations fixées par les budgets, et non en fonction des liquidités dont elle dispose.

24. Les signes encourageants observés récemment ont permis à l'ONU de lever la plupart des mesures temporaires de gestion de la trésorerie. Le Secrétaire général a demandé aux cadres supérieurs de faire progresser la parité des genres et d'appliquer dans la mesure du possible le principe de l'équité de la représentation géographique lorsqu'ils attribuent des postes vacants. Au niveau de l'équipe dirigeante, l'objectif de parité femmes-hommes a été atteint avec deux ans d'avance, mais il faut redoubler d'efforts dans le reste du Secrétariat. Il convient également de tout mettre en œuvre pour recruter davantage de personnes issues de pays non représentés ou sous-représentés aux postes soumis au principe de la répartition géographique, et pour nommer des personnes d'origine géographique plus variée aux autres postes. Le personnel de l'Organisation doit mieux incarner le caractère international et universel de l'ONU.

25. **M. Buttigieg** (Malte), prenant la parole en sa qualité de Président du Comité du programme et de la coordination (CPC) et présentant le rapport sur les travaux du Comité à sa soixante et unième session (A/76/16), déclare que le CPC a examiné 28 programmes du projet de budget-programme pour 2022 et formulé des recommandations précises au sujet de 18 d'entre eux. Pour ce qui est des 10 autres, le CPC recommande qu'à sa soixante-seizième session, l'Assemblée générale se penche, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes », sur les plans-programmes des programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 3 (Désarmement), 4 (Opérations de maintien de la paix), 6 (Affaires juridiques), 7 (Affaires économiques et sociales), 14 (Égalité des sexes et

autonomisation des femmes), 20 (Droits humains), 23 (Aide humanitaire), 24 (Communication globale) et 28 (Sûreté et sécurité).

26. Le CPC a examiné le rapport biennal du BSCI sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale. Il s'est dit préoccupé par les lacunes constatées dans le rapport, telles que le recours très inégal à la pratique de l'évaluation, les faiblesses concernant l'utilisation de l'évaluation et les systèmes de suivi, ainsi que le manque de capacités constaté de longue date au Secrétariat, et a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre des mesures supplémentaires pour rendre plus utile l'évaluation de façon à améliorer les programmes, à accroître la performance et à renforcer l'application du principe de responsabilité, la transparence et le contrôle interne. Il a également recommandé que l'Assemblée fasse siens les résultats, conclusions et recommandations contenus dans le rapport du BSCI, notamment ceux formulés aux paragraphes 85 à 88.

27. Le CPC a aussi examiné six rapports d'évaluation du BSCI portant sur certaines entités en particulier et formulé des recommandations au sujet de trois d'entre eux, à savoir le rapport sur l'évaluation de l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) fourni par le programme 9 par l'intermédiaire du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et du Département de la communication globale, le rapport sur l'évaluation du Département des affaires économiques et sociales, et le rapport sur l'inspection de la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

28. Pour assister, comme il en est chargé, le Conseil économique et social dans l'exercice de ses fonctions de coordonnateur du système des Nations Unies, le CPC a examiné le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour 2020, recommandé que l'Assemblée générale prenne note du rapport et formulé d'autres recommandations ad hoc. Il a également examiné le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au NEPAD et recommandé que l'Assemblée fasse siennes les conclusions et les recommandations figurant aux paragraphes 68 à 72 du rapport.

29. Le CPC a examiné le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « Examen de la gestion et de l'administration de la Commission économique pour

l'Amérique latine et les Caraïbes », recommandé que l'Assemblée générale approuve les quatre recommandations y figurant et prié le Secrétaire général de veiller à ce qu'elles soient appliquées intégralement et en temps voulu.

30. **M. Bachar Bong** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour 2022 (A/76/7), indique que le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022 s'élève à 3 119,7 millions de dollars avant actualisation des coûts, dont un montant de 730,7 millions de dollars pour les missions politiques spéciales, ce qui représente une diminution de 88,4 millions de dollars (2,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. D'autres éléments qui seront présentés plus tard au cours de la session, comme les ressources demandées au titre des projets de construction en cours, auront une incidence sur le montant total des ressources demandées pour 2022.

31. Le Comité consultatif salue l'action menée par le Secrétaire général en matière d'adaptation à la pandémie et de soutien aux États Membres. Il a été informé que le projet de budget reposait sur l'hypothèse que les restrictions imposées aux activités du Secrétariat par la pandémie ne s'appliqueraient plus en 2022. Il n'est pas convaincu par cette hypothèse et estime que la pandémie continuera probablement à avoir une incidence sur certaines activités. Il recommande donc de réduire les montants demandés au titre de certains objets de dépense, notamment l'informatique et les communications, les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel, ainsi que les montants inscrits au chapitre 36 (Contributions du personnel) et du chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Le Comité consultatif note que le projet de budget est également fondé sur l'hypothèse que les difficultés liées à la situation de trésorerie ne se reproduiront pas en 2022 : il compte que des informations actualisées sur cette question seront communiquées à l'Assemblée générale.

32. Dans le rapport dans lequel il avait demandé au Comité consultatif de donner son assentiment à des transferts de ressources entre chapitres dans le cadre de l'exécution du budget de 2020, le Secrétaire général a indiqué que ces transferts visaient à financer les dépassements de crédits constatés dans neuf chapitres du budget. Dans son rapport correspondant, le Comité consultatif a noté que les transferts de ressources entre chapitres tendaient à se multiplier ces dernières années, du fait de la crise de liquidités et de la pandémie, et conclu que le Secrétaire général devait présenter des prévisions révisées lorsque les dépenses

supplémentaires dépassaient nettement les crédits approuvés par l'Assemblée générale, en particulier lorsque celle-ci avait procédé à des ajustements particuliers. Il recommande que l'Assemblée envisage de plafonner les transferts entre chapitres, en les limitant à un certain pourcentage des crédits ouverts.

33. Le Comité consultatif recommande également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de faire figurer, pour examen et approbation, une liste récapitulative des nouvelles initiatives dans les futurs projets de budget. Il estime que des normes et des règles devraient encadrer la création de structures organisationnelles et qu'il faudrait prévoir une période de stabilisation après l'apport de changements aux structures organisationnelles et le lancement d'initiatives, de façon à faciliter leur mise en œuvre. Le Comité consultatif compte par ailleurs que les futurs projets de budget-programme comprendront des organigrammes complets, consolidés et conviviaux, pour chaque chapitre du budget et pour le Secrétariat dans son ensemble.

34. Le Comité consultatif réaffirme que l'égalité des six langues officielles de l'ONU est d'une importance primordiale. Il faut s'employer plus activement à garantir le traitement égal et adéquat de ces six langues, y compris dans le cadre de l'utilisation de plateformes en ligne. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de proposer, dans son prochain projet de budget-programme, des mesures concrètes visant à améliorer le multilinguisme.

35. Le Comité consultatif recommande aussi que l'Assemblée prie le Secrétaire général de faire figurer, dans les futurs projets de budget ordinaire, des tableaux comparatifs indiquant, par catégorie de dépenses, par chapitre et par source de financement, le montant des crédits ouverts et celui des dépenses de l'exercice budgétaire précédent, le montant des crédits ouverts et les dernières données disponibles concernant les dépenses de l'exercice en cours, et le montant des crédits demandés pour le nouvel exercice, ainsi qu'une analyse détaillée des variations. Il recommande que l'Assemblée envisage de fixer le montant du fonds de réserve pour 2023 à 0,75 % du montant du budget-programme qui sera approuvé pour 2022.

36. Au total, 10 069 postes (10 005 au titre des chapitres des dépenses et 64 au titre du chapitre 3 des recettes) sont proposés pour 2022, soit une augmentation nette de 45 postes par rapport à 2021. Il est proposé d'apporter les changements suivants : création de 34 postes, transformation de 37 postes et suppression de 26 postes. En ce qui concerne les taux de

vacance, le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les disparités entre les taux constatés d'un chapitre du budget-programme à un autre soient justifiées et s'inquiète de ce que les efforts de recrutement varient selon les chapitres. Il est nécessaire de donner à l'Assemblée générale des explications détaillées à ce sujet, de même que des informations sur le recrutement, notamment sur le délai moyen qui s'écoule entre le moment où le poste est créé ou devient vacant et la date d'entrée en fonctions du candidat ou de la candidate retenue, et sur la manière dont les taux de vacance sont pris en compte. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée des informations détaillées et actualisées sur les postes vacants, dont le nombre s'élevait à 1 190 au 30 juin 2021. Des postes vacants sont occupés par des fonctionnaires recevant une indemnité de fonctions, pour certains depuis plus d'un an. Le Secrétariat devrait procéder à une étude des postes vacants de longue date, des cas dans lesquels l'indemnité de fonctions est versée, de l'utilisation qui est faite par les fonctionnaires du droit d'être réintégrés à leur poste et de la durée de ce droit, de façon à améliorer la gestion des postes vacants, y compris en révisant les politiques pertinentes, le cas échéant.

37. En ce qui concerne le rajeunissement des effectifs du Secrétariat, le Comité consultatif est préoccupé par la diminution du nombre de postes de début de carrière et l'augmentation du nombre de postes de haut niveau et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre des mesures pour augmenter le nombre de postes de début de carrière et réduire le nombre de postes de haut niveau dans tous les chapitres du budget. Il recommande en outre que l'Assemblée prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour améliorer la représentation géographique, notamment pour augmenter la proportion de ressortissants d'États Membres non représentés ou sous-représentés. Des progrès ont été accomplis en matière de parité des genres dans tout le Secrétariat, aussi bien en ce qui concerne l'ensemble des postes qu'au niveau des postes de secrétaire général(e) adjoint(e) et de sous-secrétaire général(e), mais c'est aux classes P-1, P-2, G-6 et G-7 que les femmes sont les plus nombreuses. Des efforts supplémentaires doivent donc être faits pour recruter des femmes à des postes d'administratrice de plus haut niveau.

38. Le Comité consultatif est préoccupé par le fait qu'aucun renseignement n'a été communiqué au sujet des ressources demandées pour 2022 au titre de l'informatique et des communications, des données relatives aux dépenses pour 2018-2019 et 2021, et des investissements faits en vue de l'adaptation aux

nouvelles méthodes de travail adoptées en raison de la pandémie. Il recommande une réduction de 1 million de dollars du montant demandé au titre de l'informatique et des communications ainsi que des réductions de 10 % du montant total des ressources proposées au titre des fournitures et accessoires et du montant total de celles proposées au titre du mobilier et du matériel.

39. Le montant total des ressources extrabudgétaires pour 2022 est estimé à 12,8 milliards de dollars, soit une diminution nette de 17,9 millions de dollars par rapport aux prévisions pour 2021. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans les futurs projets de budget-programme des informations détaillées sur l'utilisation des ressources extrabudgétaires. Il compte que des informations actualisées sur l'harmonisation des activités de recouvrement des coûts au sein du Secrétariat seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme.

40. **Le Président** appelle l'attention sur les documents suivants : les rapports du BSCI intitulés « Renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale » (A/76/69) et « Appui en personnel fourni au système des organes conventionnels par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : audit des activités, de la performance et des résultats » (A/76/197) ; le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit intitulé « Contrôle interne : projet de budget-programme pour 2022 » (A/76/81) ; les rapports du CCI intitulés « Le partage des locaux dans le système des Nations Unies : pratiques actuelles et perspectives » (A/75/730) et « Les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies : préparer leur arrivée » (A/76/325) ; les observations formulées par le Secrétaire général et le CCS au sujet de ces deux derniers rapports (A/75/730/Add.1 et A/76/325/Add.1). Il appelle également l'attention sur les déclarations liminaires correspondantes du BSCI, du CCI et du secrétariat du CCS, qui seront disponibles sur le site Web de la Cinquième Commission à l'issue de la séance.

41. **M. Diallo** (Guinée), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, remarque qu'une fois encore, la Cinquième Commission est face à un cas de non-respect du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Le Groupe est préoccupé par le fait que le budget-programme a été établi par le Secrétariat, analysé par le Comité consultatif et présenté à la Cinquième Commission sans qu'un plan-

programme de base ait été arrêté au plan intergouvernemental, ce qui est pourtant prévu par le Règlement et les règles.

42. À l'aube de la dernière année d'expérimentation du format annuel du budget-programme, sachant que le moment approche où les États Membres devront prendre une décision sur la manière dont les futurs budgets seront présentés, le Groupe souhaite rappeler qu'il est essentiel de veiller à ce que la planification des programmes demeure la pierre angulaire de l'établissement du budget-programme. Si l'on veut que les mandats arrêtés au niveau intergouvernemental se concrétisent par des programmes réalisables, il faut prévoir suffisamment de temps pour permettre au personnel et aux gestionnaires de programme d'élaborer le projet de cadre stratégique et au processus intergouvernemental d'examen et d'adoption des documents budgétaires de suivre son cours dans les règles. Les gestionnaires de programme et l'Organisation dans son ensemble ne devraient pas être enlisés dans un cycle perpétuel d'établissement des projets de budget-programme. Le Groupe attend avec intérêt que la Commission délibère sur l'ordre dans lequel il conviendrait d'élaborer, d'examiner et d'adopter le plan-programme et le budget-programme, et compte que les autres membres de la Commission verront les avantages qu'il y a à veiller à ce que le budget-programme soit établi sur la base d'un plan-programme solide et consensuel.

43. Le Groupe réaffirme son soutien au CPC, principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pour ce qui est de la planification, de la programmation et de la coordination. Si certains experts nationaux ont pu prendre part à la soixante et unième session du CPC, le Groupe espère que tous les experts voulus pourront participer aux prochaines sessions et que celles-ci bénéficieront de services d'interprétation, ce qui permettrait au CPC de formuler de meilleures orientations en ce qui concerne l'interprétation des textes portant autorisation des programmes et l'élaboration de procédures d'évaluation destinées à faire en sorte que lesdits programmes soient mieux conçus et à éviter tout chevauchement ou double emploi.

44. S'agissant du plan-programme et du rapport du CPC, le Groupe est satisfait des améliorations apportées par le Secrétariat à la présentation des programmes et des sous-programmes en application de la résolution 74/251 de l'Assemblée générale, mais a néanmoins constaté que la terminologie arrêtée au niveau intergouvernemental n'était pas utilisée de manière systématique. Il est déçu que le CPC ne soit pas parvenu à un consensus sur des recommandations transversales relatives à la

présentation des programmes et estime que celui-ci doit fournir de nouvelles orientations à ce sujet, d'autant plus que la période d'expérimentation du format annuel du cycle de programmation et de budgétisation touche à sa fin.

45. Le CPC a fait des recommandations sur une grande partie du plan-programme et sur les conclusions présentées dans plusieurs rapports portant sur le système des Nations Unies ainsi que dans divers rapports publiés par des organes de contrôle, mais il reste 10 programmes au sujet desquels il ne s'est pas prononcé, faute de consensus. Au cours de la session du CPC, de nombreux membres du Groupe ont recommandé que les grandes commissions compétentes soient saisies de ces programmes, en application du paragraphe 9 de la résolution 75/243, mais le consensus sur cette question a été lui aussi bloqué. Il est fort difficile de comprendre pourquoi certains États Membres estiment que ce paragraphe manque de clarté ou laisse le champ libre à l'interprétation, car le mandat qu'il exprime est limpide : dans l'éventualité où le CPC ne pourrait pas formuler de conclusions ni de recommandations au sujet de tel ou tel programme, l'Assemblée générale ou la grande commission compétente examinera ledit programme afin de faire part à la Cinquième Commission de leurs conclusions et recommandations y relatives dans les plus brefs délais. Cela ne remet nullement en cause le rôle central que joue le CPC, et le Groupe est résolument engagé à appuyer et à renforcer les travaux de celui-ci.

46. Compte tenu de ce mandat, qui est fidèle au principe fondamental qui veut que les objectifs et activités de chaque programme doivent avoir été arrêtés d'un commun accord par les États Membres, les 10 programmes concernés doivent être examinés le plus rapidement possible en plénière ou dans les grandes commissions compétentes afin que le projet de budget-programme puisse être approuvé. Le Groupe se réjouit qu'il soit prévu de tenir des consultations au sujet du plan-programme avant l'examen des chapitres du budget correspondants. Les discussions ayant trait au plan-programme et au budget-programme sont étroitement liées, mais néanmoins distinctes. Il ne saurait y avoir d'entente au sujet des chapitres du budget correspondant aux 10 programmes non traités par le CPC sans accord préalable sur les programmes eux-mêmes.

47. Le budget-programme, qui donne à l'Organisation les ressources qui lui permettent de s'acquitter de sa mission et d'exécuter ses mandats, n'est pas qu'un outil financier et comptable : il reflète la vision stratégique du Secrétaire général s'agissant de l'exécution des priorités et des mandats convenus par les États

Membres. Le Groupe est donc déterminé à faire en sorte que le budget soit établi sous sa forme définitive dans les meilleurs délais. Le Secrétariat et tous les États Membres doivent se conformer strictement aux décisions de l'Assemblée générale. Aucune modification ne devrait donc être apportée à la méthodologie, aux procédures et pratiques budgétaires ou aux dispositions du Règlement financier sans que l'Assemblée l'ait préalablement examinée et approuvée.

48. Pour la troisième année consécutive, certaines des procédures et pratiques budgétaires les plus essentielles n'ont pas été suivies ; en particulier, la nature séquentielle des procédures d'examen suivies par le CPC et par le Comité consultatif n'a pas été préservée. Comme les prévisions de dépenses reposent sur un plan-programme qui n'a pas encore été approuvé par l'Assemblée générale, le lien entre les ressources proposées et les activités prescrites de l'Organisation est remis en cause. Si le Groupe convient que le Secrétaire général s'est employé à améliorer la présentation du budget-programme, il estime que des progrès peuvent encore être faits en matière de présentation des produits. Par ailleurs, il est important d'utiliser des termes techniques dans le projet de budget-programme, en particulier lorsqu'il s'agit de justifier les demandes de ressources, et d'y faire figurer des organigrammes complets pour chaque chapitre du budget et pour le Secrétariat dans son ensemble afin de permettre une meilleure compréhension des ressources demandées.

49. Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Groupe a noté des disparités entre les taux de vacance constatés d'un chapitre du budget-programme à un autre. Il est préoccupé par les fluctuations observées dans les efforts de recrutement et par les contraintes que fait peser la situation de trésorerie de l'Organisation sur le recrutement. Les postes vacants doivent être pourvus au plus vite, en tenant compte de la nécessité d'une représentation géographique équitable.

50. Étant donné qu'il reste moins de dix ans avant la date butoir fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable, le Groupe s'inquiète de ce que le projet de budget-programme prévoit de réduire les ressources allouées à des entités qui font pourtant partie intégrante du pilier Développement, notamment le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et les commissions régionales. Il cherchera à obtenir des explications plus détaillées sur ces coupes lors de consultations.

51. La dépendance à l'égard des contributions volontaires est préoccupante. Le Groupe s'oppose fermement à toute tentative de manipulation visant à biaiser l'exécution des mandats de l'Organisation en donnant la priorité aux domaines bénéficiant de davantage de contributions volontaires et réaffirme sa position de longue date, à savoir que des ressources suffisantes doivent être allouées à l'exécution des mandats. Les ressources extrabudgétaires doivent être utilisées de manière conforme aux politiques, buts et activités de l'Organisation, et tous les postes qu'elles financent doivent être gérés avec autant de rigueur que ceux qui sont financés au moyen du budget ordinaire.

52. **M. von Schwerin** (Représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice), intervenant également au nom de l'Albanie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi qu'au nom d'Andorre, de la Géorgie, de Monaco, de la République de Moldova et de l'Ukraine, reconnaît que c'est une gageure pour les gestionnaires de programme de réussir à appliquer le programme de réformes du Secrétaire général tout en menant promptement à bien les mandats existants et nouveaux dans le respect des règles et règlements applicables, mais souligne que les réformes aideront l'Organisation à faire face de façon à la fois souple et intégrée aux problèmes sans précédent qui se posent actuellement au niveau mondial. De fait, l'annualisation du cycle budgétaire a doté l'Organisation d'une agilité qui lui a été particulièrement utile pendant la pandémie. L'Union européenne salue l'action menée par le Secrétaire général pour rendre le processus budgétaire plus efficace, rationnel et transparent et l'axer davantage sur les résultats et sur les personnes, qui sont les bénéficiaires de l'action de l'Organisation. Elle appuie l'appel du Secrétaire général en faveur d'un financement durable, tel qu'il figure dans le rapport intitulé *Notre programme commun*, et est résolue à faire en sorte que l'Organisation dispose des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de sa mission.

53. Le processus de planification et de budgétisation doit être suffisamment souple pour que le Secrétaire général puisse élaborer des stratégies ad hoc et assurer une gestion axée sur les résultats. Toutefois, il ne peut y avoir de résultats que si l'Organisation dispose d'une trésorerie suffisante. La situation financière actuelle nuit à la qualité de la performance de l'ONU et entrave l'exécution des mandats. Les solutions temporaires mises en place jusqu'à présent n'ont fait qu'atténuer les conséquences de la crise de liquidités. L'Union européenne approuve les efforts faits par le Secrétaire

général pour rendre le processus budgétaire plus transparent et rationnel, prône la mise en place de solutions innovantes et durables pour sortir de la crise, et exhorte tous les États Membres à s'acquitter de leurs contributions dans leur intégralité, en temps voulu et sans condition, afin d'éviter que le processus budgétaire, déjà rigide, ne devienne encore plus sclérosé.

54. Certains États Membres souhaitent rejouer les débats tenus au sein du CPC devant les grandes commissions. S'il appartient aux grandes commissions elles-mêmes d'en décider, il faut veiller à ce qu'une telle démarche ne vienne pas saper le rôle de premier plan du CPC, affecter la prise de décisions par consensus ou remettre en cause le fait que c'est à la Cinquième Commission qu'incombe au premier chef la responsabilité de la planification. La tenue de débats dans le cadre d'autres grandes commissions ne saurait empêcher la Cinquième Commission d'examiner de son côté les points de l'ordre du jour concernés, et les conclusions issues de tels débats doivent être communiquées à la Commission le plus rapidement possible pour éviter tout retard dans l'approbation du budget.

55. L'Union européenne veillera à ce que les décisions que la Commission prendra au sujet des projets de budget du Secrétaire général aident l'Organisation à parer aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et à favoriser la mise en place d'un développement vert et inclusif. Elle accordera une attention particulière au financement des mandats relatifs aux droits humains, aux droits des femmes et des filles et à l'aide humanitaire, dont l'importance fondamentale a été particulièrement mise en lumière dans le contexte de la pandémie. Elle constate avec regret que l'ONU ne s'acquitte pas pleinement de ces mandats et est résolue à défendre et à améliorer les programmes qui s'y rapportent.

56. **M^{me} Chua** (Singapour), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que les tensions géopolitiques et la pandémie ont accentué les difficultés qui existaient déjà dans le monde. L'ASEAN appuie les efforts déployés par le Secrétaire général en vue de donner à l'ONU les moyens d'apporter des solutions à ces problèmes. Pour être efficace et réactive, l'Organisation doit pouvoir compter sur un processus budgétaire réaliste et axé sur les résultats et sur le financement adéquat de ses mandats. Les États Membres ne peuvent pas exiger de l'Organisation qu'elle fasse plus tout en lui donnant moins. Les coupes arbitraires opérées dans le projet de budget et le choix délibéré de certains pays de ne pas s'acquitter de leurs contributions sont des pratiques qui

affaiblissent l'Organisation et qui sont malheureusement monnaie courante depuis des années. Si rien n'est fait pour y remédier, ces contraintes artificiellement créées finiront par vouer l'ONU à l'échec. Le Secrétaire général s'est engagé à obtenir des résultats sur le terrain, et les États Membres doivent l'y aider par leurs paroles comme par leurs actes. En parallèle, il importe que les ressources soient employées de manière efficace et responsable et que des comptes soient rendus aux États Membres, en toute transparence.

57. Bien que le Secrétaire général ait amélioré la présentation du budget-programme, conformément aux directives données par l'Assemblée générale, il est possible de faire encore mieux. L'ASEAN prend note des observations formulées par le Comité consultatif concernant la présentation des produits et la justification des ressources demandées. Elle attend avec impatience d'avoir accès à l'ensemble de tableaux de bord et d'outils d'analyse que le Secrétariat est en train de développer et qui permettra d'accroître la transparence au sujet de questions telles que la représentation géographique et la parité des genres.

58. Les prévisions initiales relatives au financement des missions politiques spéciales se chiffrent à plus de 730 millions de dollars, soit plus de 23 % du projet de budget pour 2022. Il est temps que l'Assemblée générale débattenne sérieusement des modalités de financement des missions politiques spéciales et les compare à celles appliquées aux autres priorités de développement. Un tel examen serait d'autant plus opportun qu'il interviendrait sur fond de réforme de l'architecture de paix et de sécurité. L'ASEAN attend avec intérêt les débats que la Commission consacrera à cette question dans le courant de la session.

59. **M. Fifield** (Australie), s'exprimant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que les trois délégations qu'il représente se félicitent des efforts faits par le Secrétaire général pour axer davantage son troisième budget annuel sur les résultats. Les délégations constatent avec satisfaction que le projet de budget garantit l'apport d'un véritable appui au domaine des droits humains, aux petits États insulaires en développement et aux mécanismes de contrôle du système des Nations Unies, ce qui permet de veiller à ce que l'Organisation continue d'appliquer le principe de responsabilité, de faire preuve de transparence et d'être adaptée à sa finalité. Elles examineront attentivement les propositions visant à augmenter la part du budget ordinaire destinée à certaines entités actuellement financées principalement par des contributions volontaires. S'il est nécessaire, pour mener à bien les mandats, d'allouer à leur exécution des ressources durables en quantité suffisante, tout ne peut pas être

financé au moyen du budget ordinaire. Il faut encourager le recours à des modes de financement novateurs.

60. Vu les contraintes budgétaires qui pèsent sur l'ensemble des États Membres en raison de la pandémie, les trois délégations sont déterminées à repérer les économies qui peuvent être faites à certaines rubriques du budget pour compenser l'augmentation des dépenses à d'autres rubriques. Elles savent gré au Secrétaire général d'avoir fait preuve d'une grande rigueur en matière de gestion des finances et réussi à maintenir un bilan budgétaire comparable à celui de 2021. Les enseignements tirés de la pandémie ont permis de réaliser des gains d'efficacité, notamment grâce à la tenue de davantage de réunions et de séances de formation en ligne, qui s'est traduite à la fois par une diminution des déplacements et par une participation accrue.

61. Les trois délégations sont préoccupées par le fait qu'il n'a pas été possible d'atteindre un consensus au sujet de 10 des programmes du plan-programme et aimeraient connaître l'avis des autres États Membres quant aux moyens de garantir que le CPC soit en mesure de mener à bien les travaux dont il a la charge. Si les grandes commissions décident effectivement de se saisir de ces 10 programmes, elles doivent le faire sans tarder puis transmettre leurs conclusions et recommandations à la Cinquième Commission dans les meilleurs délais. Sinon, l'adoption du budget-programme pour 2022 risque d'être retardée, ce qui créerait un précédent fâcheux susceptible de porter un coup au rôle et à l'utilité du CPC.

62. Le Secrétaire général mérite d'être félicité pour la qualité des résultats obtenus grâce aux réformes qu'il a mises en œuvre dans les domaines de la gestion, du développement et de la paix et la sécurité, qui ont permis à l'ONU de s'adapter à la pandémie et d'y faire face. L'adoption d'un cycle budgétaire annuel a non seulement aidé l'Organisation à être plus réactive face aux nouveaux besoins, mais aussi à accroître la collaboration avec les gestionnaires de programme, à renforcer l'application du principe de responsabilité et à améliorer les résultats.

63. Les problèmes de trésorerie que rencontre l'Organisation à cause de certains États Membres qui s'acquittent en retard de leurs contributions, voire ne s'en acquittent pas du tout, restent le principal obstacle qui l'empêche de remplir pleinement ses mandats. Ainsi, le gel des recrutements et les retards pris dans les procédures d'achat au Secrétariat ont entravé l'exécution des mandats et conduit l'Organisation à restituer aux États Membres les soldes non utilisés, non

parce qu'elle n'avait pas besoin des fonds en question, mais parce qu'ils lui avaient été versés trop tardivement. Cela fait bien longtemps que les trois pays s'acquittent de leurs contributions en totalité, dans les délais impartis et sans condition, ce qui témoigne de leur ferme attachement à l'ONU. Il est crucial que celle-ci dispose des ressources dont elle a besoin pour mener à bien les mandats que lui ont confiés par les États Membres. Ce sont les budgets négociés par les États Membres, et non les liquidités disponibles à tel ou tel moment, qui doivent guider les dépenses de l'Organisation.

64. **M. Kariuki** (Royaume-Uni) rappelle que les États Membres ont vis-à-vis de l'Organisation et des peuples du monde le devoir de veiller à ce que l'ONU dispose des ressources nécessaires à l'exécution de ses mandats. Son pays examinera les projets de budget pour s'assurer que les programmes utilisent les ressources de manière efficace et rationnelle et tirent parti de l'innovation et des données disponibles pour améliorer la qualité des résultats et l'exécution des mandats. L'Organisation doit prouver qu'elle utilise l'argent des contribuables à bon escient, pour obtenir des résultats tangibles et faire réellement changer les choses. La délégation britannique n'hésitera pas à lui demander des comptes.

65. Les réformes mises en œuvre par le Secrétaire général ont aidé l'Organisation à faire face à la pandémie. Le Royaume-Uni attend avec intérêt de voir la façon dont le Secrétariat aura tenu compte des enseignements tirés de l'expérience des nouvelles modalités de travail dans le budget pour 2022, comme demandé par l'Assemblée générale. L'ONU doit continuer de se moderniser. L'orateur salue l'action menée par l'Organisation pour reconstruire en mieux, notamment les efforts faits pour trouver des moyens d'exécuter les mandats de façon plus économique et rationnelle, et l'engage à aller encore plus loin, l'objectif étant de faire en sorte que chaque dollar dépensé ait le plus d'incidence possible sur le terrain.

66. Le Royaume-Uni souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un financement plus prévisible et plus durable de l'ONU, mais estime que ce n'est pas en se contentant de financer un plus grand nombre d'activités au moyen du budget ordinaire que l'on y parviendra, étant donné les fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur les pays en raison de la pandémie et le fait que l'Organisation se débat contre des déficits budgétaires systémiques depuis des dizaines d'années. Tous les États Membres sans exception doivent verser l'intégralité de leurs contributions dans les délais voulus. L'ONU doit consacrer l'essentiel de ses travaux aux domaines les plus prioritaires et avoir toute latitude pour fixer ses priorités et utiliser ses ressources de manière plus souple. Le Royaume-Uni

appuie les réformes du Secrétaire général, y compris le passage à un budget annuel. Lors de l'examen des changements apportés au cycle budgétaire, qui aura lieu en 2022, le Secrétaire général devrait présenter un argumentaire solide et étayé en faveur de l'adoption permanente du format annuel et faire, le cas échéant, des propositions susceptibles d'améliorer encore le processus budgétaire.

67. **M. Agyeman** (Ghana), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que la pandémie a eu des conséquences tragiques pour les économies des pays en développement. Dans beaucoup de pays d'Afrique, la riposte et le relèvement face à la pandémie ont donné des résultats en demi-teinte, en raison d'un manque de solidarité et d'un accès inégal aux vaccins. Lorsqu'il a présenté ses priorités pour 2021, le Secrétaire général a décrété que le premier grand test moral de cette année-là serait la capacité de faire en sorte que les vaccins soient disponibles pour toutes et tous à un coût abordable et soient reconnus comme des biens publics mondiaux. L'orateur exhorte le Secrétaire général à accroître l'aide apportée par l'ONU aux pays vulnérables, y compris aux niveaux régional, sous-régional et national.

68. Il faut allouer à l'ONU les ressources dont elle a besoin pour mener à bien les mandats fixés par l'Assemblée générale, d'autant que dans le contexte actuel, elle est plus sollicitée que jamais. Lorsque la Commission examinera le projet de budget-programme, le Groupe mettra tout en œuvre pour veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à la CEA, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et au NEPAD, ainsi qu'au développement économique et social en Afrique et aux travaux de construction et à la gestion des biens immobiliers. Il souhaite aussi que des ressources humaines et financières adéquates soient attribuées au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, afin que celui-ci puisse mener à bien son mandat avec efficacité et faire office d'outil stratégique pour le développement de l'Afrique, dans la perspective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il est en outre préoccupé par la diminution de la part du budget global allouée au compte pour le développement, auquel il attache une importance considérable, et engage le Secrétaire général à transférer sur ce compte les sommes que les mesures d'efficacité permettent d'économiser, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 52/12 B.

69. Il est fâcheux que, jusqu'ici, la Commission n'ait pas réussi à doter les missions politiques spéciales de ressources financières et humaines suffisantes. Les missions politiques spéciales sont les outils les plus

efficaces dont on dispose pour maintenir la paix internationale et jouent le rôle de dispositifs d'alerte rapide dans les situations de conflit. Si ces missions étaient pourvues de ressources suffisantes, cela permettrait de réduire les dépenses liées aux opérations de maintien de la paix et contribuerait *in fine* à sauver des vies et à prévenir des conflits.

70. Le Groupe réaffirme son soutien au CPC, principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pour ce qui est de la planification, de la programmation et de la coordination. Il tient à souligner le caractère essentiel du rôle joué par le CPC et à dénoncer la politisation qui est faite des travaux de celui-ci, et voit d'un mauvais œil l'augmentation du nombre de programmes au sujet desquels le CPC n'a pas été en mesure de formuler des recommandations en raison d'une absence de consensus. Il est indispensable de se conformer aux dispositions du paragraphe 9 de la résolution 75/243 si l'on souhaite que les négociations sur le budget-programme se concluent de façon efficace et productive. Les programmes au sujet desquels le CPC n'a pas formulé de recommandations doivent être examinés par l'Assemblée générale en séance plénière ou par les grandes commissions compétentes le plus rapidement possible, afin que la Cinquième Commission puisse approuver le budget dans les meilleurs délais.

71. Il faut organiser davantage de séances en présentiel, en particulier lorsqu'il s'agit de tenir des débats au sujet du budget. La participation du Groupe aux travaux de la Commission a été sérieusement freinée par le fait que des réunions ont été tenues au moyen de plateformes en ligne, sans être assorties de services d'interprétation, excluant de fait nombre des États membres du Groupe. La Commission doit mettre à profit tous les créneaux disponibles dans le programme de travail pour organiser des séances en présentiel, en particulier lorsqu'il s'agit d'introduire des points de l'ordre du jour, de tenir des séances de questions-réponses ou de débattre de projets de résolution.

72. **M. Ishikane** (Japon) déclare que sa délégation soutient fermement l'orientation générale des réformes engagées par le Secrétaire général. Trois ans et quelque après leur mise en place, et avant l'examen, prévu en 2022, des modifications apportées au cycle budgétaire, la session actuelle offre une bonne occasion de les mettre à profit pour améliorer encore le budget, notamment en termes d'efficacité, de réactivité et de respect du principe de responsabilité. Ces réformes ont aidé l'Organisation à faire face à la pandémie en facilitant la mobilisation rapide des ressources et l'adoption de nouvelles méthodes de travail pour assurer la continuité des activités. Il importe de prendre en

considération les répercussions de la COVID-19 dans le projet de budget pour 2022.

73. Il convient autant que possible d'éviter d'ajouter des éléments en cours de route, car cela nuit à la transparence et à la prévisibilité du budget. La délégation japonaise attend avec intérêt de débattre des moyens d'améliorer les méthodes d'établissement du budget et, notamment, d'aborder la question des ajouts, avant que les modifications apportées au cycle budgétaire soient examinées en 2022. Le montant du budget-programme ne cesse d'augmenter. De fait, il est probable que le budget total (ajouts compris) qui sera proposé pour 2022 dépassera de quelque 100 millions de dollars celui approuvé pour 2021. Compte tenu des répercussions de la pandémie sur la situation économique des États Membres, il est plus que jamais nécessaire de faire preuve de responsabilité vis-à-vis des autorités budgétaires et des contribuables de ces pays. Le Japon évaluera soigneusement le projet de budget, en fonction de critères techniques et des règles de discipline budgétaire afin de déterminer le juste niveau de ressources permettant à l'Organisation de s'acquitter de sa mission.

74. La délégation japonaise examinera de près les ressources en personnel et procédera à un examen approfondi des postes existants, en particulier ceux vacants depuis longtemps. Certains départements ont optimisé leurs dotations en effectifs, mais le projet de budget pour 2022 prévoit 48 postes supplémentaires. La stratégie de rajeunissement de l'Organisation ne semble pas toujours avoir été prise en compte.

75. Que les autres grandes commissions décident ou non d'examiner les programmes au sujet desquels le CPC n'a pas formulé de recommandations, il importe que la Cinquième Commission débattre sans tarder des points de l'ordre du jour correspondants, étant donné qu'il lui incombe d'approuver le plan-programme et le budget dans les meilleurs délais.

76. **M. Kennedy** (États-Unis d'Amérique) indique que sa délégation examinera de près le projet de budget-programme pour s'assurer qu'il permettra à l'Organisation d'exécuter efficacement ses mandats, d'utiliser ses ressources plus judicieusement, de mieux mesurer ses résultats et d'opérer de manière plus transparente et plus responsable vis-à-vis des États Membres et des peuples. Les États-Unis souhaitent que la budgétisation et le financement soient plus transparents. La présentation actuelle du budget ordinaire donne une image incomplète des coûts. Le projet de budget pour 2022, qui se chiffre à 3,1 milliards de dollars avant actualisation des coûts, semble marquer un recul par rapport à celui adopté en 2021. Si l'on y

ajoute les coûts des projets de construction en cours et des ajouts, qui sont aisément prévisibles, il atteindra 3,3 milliards de dollars avant actualisation des coûts. Il convient d'améliorer la présentation du budget pour que les États Membres puissent prendre en toute connaissance de cause des décisions sur la dotation en ressources de l'Organisation.

77. La délégation américaine constate avec préoccupation que le Comité consultatif a demandé un reclassement de postes dans son propre secrétariat, alors que le Secrétaire général n'a fait aucune proposition en ce sens. Elle rappelle que l'élargissement du Comité consultatif a été approuvé par un vote en séance plénière, et non par une résolution adoptée par consensus par la Cinquième Commission, et que les États Membres ont déjà accepté d'augmenter de 20 % les effectifs du secrétariat. Il convient d'examiner le bien-fondé des reclassements avant que ceux-ci ne soient proposés. Par ailleurs, les raisons invoquées par le Comité consultatif pour s'opposer à l'ajout de deux postes au BSCI sont peu convaincantes, d'autant que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit soutient la création de ces postes. La délégation américaine adhère pleinement à l'objectif du sous-programme 2 (Inspection et évaluation) du chapitre 30, qui consiste à renforcer la pertinence, l'efficacité, l'efficacité et l'impact des travaux de l'Organisation.

78. En 2021, les États-Unis ont consacré plus de 360 millions de dollars à divers programmes de soutien au peuple palestinien et été le principal donateur de l'UNRWA. Dans sa résolution [65/272](#), l'Assemblée générale a demandé à l'Office de poursuivre le processus de réforme de sa gestion en vue de renforcer ses capacités d'utilisation rationnelle des ressources, de réduire les coûts opérationnels et administratifs et d'introduire des changements afin d'améliorer la fourniture de ses services aux bénéficiaires. La délégation américaine souhaite voir cette réforme aller de l'avant, avant que l'on ne propose d'augmenter le financement de l'Office.

79. La planification des programmes est un élément essentiel du processus budgétaire. La délégation américaine attend avec intérêt de collaborer avec tous les États Membres pour trouver une approche consensuelle au sujet des 10 programmes sur lesquels le CPC n'a pas fait de recommandation et pour faire en sorte que le projet de budget-programme pour 2022 soit approuvé dans les meilleurs délais. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des questions dont la Cinquième Commission est saisie, elle est prête à commencer à débattre des 18 programmes à propos desquels le CPC a formulé des recommandations, dans l'espoir que la Commission pourra examiner les

10 autres programmes dans les meilleurs délais. L'examen du passage à un cycle budgétaire annuel devant avoir lieu en 2022, la session actuelle offre une bonne occasion de trouver une solution à long terme concernant le travail essentiel qui incombe au CPC.

80. **M. Francis** (Trinité-et-Tobago) souligne que son pays, comme de nombreux petits États insulaires en développement, fait face à un maelström de crises causées par la pandémie, ce qui compromet sa capacité de mettre pleinement en œuvre les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et le Programme 2030. Le projet de budget-programme est une déclaration d'intention officielle qui décrit les modalités selon lesquelles l'Organisation répondra efficacement à ces crises et aux besoins, aux priorités et aux difficultés des États Membres. Il importe que le Bureau veille à allouer suffisamment de temps à l'examen du projet de budget-programme.

81. La délégation trinitadienne se félicite qu'il soit proposé d'allouer des ressources supplémentaires au Bureau de la Haute-Représentante des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement afin de tenir compte de l'élargissement de son mandat dans le cadre des Orientations de Samoa. Il faut que les groupes des petits États insulaires en développement du Bureau de la Haute-Représentante et du Département des affaires économiques et sociales puissent bénéficier d'un financement prévisible et fiable. De par leur dépendance excessive vis-à-vis des contributions volontaires, ils ont des difficultés à s'acquitter efficacement de la mission qui leur a été confiée.

82. La Trinité-et-Tobago salue le travail accompli par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en particulier par son Bureau sous-régional pour les Caraïbes, situé à Port of Spain. Le pays s'en remet largement aux commissions régionales en ce qui concerne les grandes orientations qu'elles définissent et les études approfondies qu'elles mènent. Il importe que ces entités continuent de recevoir un financement suffisant, au moyen du budget ordinaire, pour pouvoir apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques de ceux qui bénéficient de leurs services.

83. La délégation trinitadienne réaffirme son attachement au réseau mondial des centres d'information des Nations Unies, notamment au Centre d'information des Nations Unies pour la région des Caraïbes, qui est également situé à Port of Spain et qui collabore étroitement avec les gouvernements et les principales parties prenantes pour promouvoir le travail de l'Organisation dans l'ensemble de la région. Elle note

avec intérêt la proposition du Secrétaire général visant à donner à ce centre une dimension plus importante, ce qui serait une évolution bienvenue pour peu qu'elle ne pèse pas sur ses capacités et ne grève pas son budget déjà limité. Il importe de renforcer les moyens dont est doté le Centre pour l'aider à accomplir plus efficacement sa mission élargie.

84. La Trinité-et-Tobago, qui est membre du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, estime que la proposition consistant à inscrire certains postes de l'Office au budget ordinaire atténuerait la précarité financière de l'Office puisque celui-ci disposerait de ressources plus prévisibles et plus régulières.

85. **M. Mahmoud** (Égypte) dit que, lors du débat général, de nombreux dirigeants mondiaux ont souligné qu'il importait de renforcer le multilatéralisme et l'Organisation. Pour garantir la pertinence, l'efficacité et l'impact des activités de l'Organisation, il faut la doter des ressources dont elle a besoin pour exécuter les activités prescrites par les États Membres. À l'heure où les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique, sont aux prises avec des problèmes complexes sans précédent en raison des diverses répercussions de la pandémie, une Organisation fonctionnelle est plus importante que jamais. Le système des Nations Unies, notamment les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les commissions régionales, a un rôle essentiel à jouer pour aider les pays.

86. Il convient que le montant des ressources proposé au titre du projet de budget-programme pour 2022 soit approuvé dans son intégralité pour que l'Organisation puisse s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, en particulier pour ce qui est du soutien au relèvement des pays d'Afrique. Il faut que les mandats politiques soient respectés et que des ressources suffisantes leur soient consacrées. L'Égypte fera tout son possible pour que les trois piliers de l'action menée par l'Organisation reçoivent le financement nécessaire.

87. La mise à l'essai d'un cycle budgétaire annuel a fait ressortir des aspects positifs, mais a aussi montré qu'il faut procéder à des ajustements. La délégation égyptienne continue de soutenir l'approche du Secrétaire général et compte que les enseignements tirés seront mis à profit pour améliorer encore la procédure budgétaire. Elle souhaite connaître les vues du Secrétaire général sur cette phase expérimentale.

88. En ce qui concerne le CPC, la procédure régulière doit être respectée, conformément au paragraphe 9 de la résolution 75/243. L'Égypte a adopté sur la question une approche pratique et proposé une solution. Il est

souhaitable que les États Membres qui n'ont pas accepté sa proposition présentent leurs propres suggestions, au lieu de garder le silence en espérant que le problème disparaîtra. La délégation égyptienne est prête à examiner toute suggestion, mais n'acceptera pas une approche fragmentée, qui mènerait à un affaiblissement progressif du CPC. Il importe que les États Membres supervisent le budget-programme, mais il importe tout autant qu'ils supervisent les programmes. L'orateur est convaincu que, malgré un programme de travail chargé, les États Membres parviendront à trouver un terrain d'entente et à adopter des résolutions par consensus en temps voulu, tout en respectant les différences de vue.

89. **M^{me} Al-Thani** (Qatar) déclare que l'Organisation peut apporter une contribution importante en aidant les États Membres à faire face à la pandémie. La délégation qatarienne soutient l'action menée par le Secrétaire général pour rendre l'Organisation plus souple et plus efficace et se félicite des progrès accomplis à ce jour dans la réforme de ses trois piliers. Elle soutient également le projet de budget-programme pour 2022, qui vise à améliorer l'exécution des mandats, la transparence et la responsabilité. En particulier, elle adhère aux propositions formulées dans le programme 6 (Affaires juridiques) et consistant à doter le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables de ressources financières solides et fiables pour qu'il puisse s'acquitter de sa mission et asseoir sa crédibilité. Elle se félicite également qu'il soit proposé d'augmenter la dotation que l'UNRWA reçoit au titre du budget ordinaire, ce qui procurerait à l'Office une meilleure prévisibilité financière, pallierait les déficits de financement qu'il a connus ces dernières années et lui permettrait ainsi d'exécuter son mandat plus efficacement. Le Qatar, qui collabore étroitement avec l'Organisation pour promouvoir l'équité et la justice et accroître la prospérité aux niveaux local, régional et international, est déterminé à respecter ses obligations financières.

90. **M. Velázquez Castillo** (Mexique) estime que le projet de budget-programme pour 2022, qui constitue le troisième budget annuel établi par le Secrétaire général, est réaliste et aidera l'Organisation à s'acquitter des activités prescrites de manière souple, cohérente et efficace. Il salue le travail effectué par le Secrétaire général pour établir un budget qui soit en adéquation avec les mandats approuvés par les États Membres et dans lequel il est tenu compte des enseignements tirés de l'action menée face à la pandémie. La pandémie a montré qu'il convenait pour le système des Nations

Unies de travailler de manière stratégique et coordonnée pour que, dans un monde en constante évolution, l'Organisation reste efficace et capable d'obtenir en temps voulu les résultats escomptés et de faire face aux nouveaux problèmes. La délégation mexicaine, qui partage l'avis du Secrétaire général selon lequel la pandémie a permis de vérifier la validité des réformes et contribué à ancrer une culture de la gestion axée sur les résultats, souhaite vivement qu'il poursuive dans cette voie.

91. Le budget qui sera approuvé pour 2022 doit être réaliste et équilibré pour que le Secrétariat dispose des ressources nécessaires pour exécuter en temps voulu les mandats que lui ont confiés les États Membres. Dans le même temps, il convient que le budget soit guidé par les principes d'austérité, d'efficacité, de transparence et de responsabilité. La délégation mexicaine se félicite que le Secrétaire général ait amélioré la présentation et le descriptif du plan-programme conformément aux directives données par l'Assemblée générale dans ses résolutions [75/243](#) et [75/252](#). Elle regrette que le CPC n'ait pas été en mesure de formuler des recommandations sur un nombre important de programmes, ce qui compliquera les débats sur la programmation et alourdira la charge de travail de la Cinquième Commission. L'orateur espère qu'une solution mutuellement satisfaisante sera trouvée dans les meilleurs délais pour que la Commission puisse examiner et adopter le budget à temps et pour que les activités de fond énoncées dans les programmes puissent être menées à bien.

92. Le Mexique est sensible aux recommandations du Comité consultatif concernant le projet de budget-programme et estime qu'elles faciliteront l'analyse et l'élaboration d'un budget responsable, réaliste et équilibré, qui donnera au Secrétariat les moyens de s'acquitter des activités prescrites dans les délais et de la manière prévus.

93. **M^{me} Rodrigues-Birkett** (Guyana) dit que le budget-programme, outil crucial grâce auquel l'Organisation s'acquitte de ses fonctions et exécute ses mandats, montre également que les États Membres voient bien tout l'intérêt du multilatéralisme et sont attachés au Programme 2030 et aux valeurs fondamentales de l'Organisation.

94. Le Guyana, petit pays exposé à des bouleversements externes et internes et se trouvant encore sous le coup de la pandémie, est néanmoins résolu à respecter ses obligations financières. De même, il importe que tous les États Membres versent leurs contributions intégralement, dans les délais et sans condition. La délégation guyanaise se félicite que la

situation de trésorerie de l'Organisation s'annonce meilleure en 2022.

95. Le pays s'inquiète des coupes arbitraires opérées dans le budget-programme, qui auront pour effet de compromettre l'exécution des activités prescrites. Dans le même temps, il convient d'employer les ressources de l'Organisation de manière efficace, transparente et responsable. La délégation guyanaise note avec satisfaction que les ressources consacrées à l'exécution des mandats ont été optimisées et ont permis d'économiser 4,5 millions de dollars. Elle accueille favorablement l'augmentation budgétaire de 2,8 millions de dollars destinée à renforcer le pilier Développement et à aider à la réalisation des objectifs de développement durable.

96. Avec le projet de budget pour 2022, l'Organisation en est à la troisième et dernière année de la phase d'essai, et les avantages et les écueils d'un budget annuel deviennent plus clairs. Il convient que le Secrétaire général continue d'améliorer le budget-programme pour mieux l'axer sur les résultats et sur les activités prescrites ainsi que sur les mesures prises pour mener celles-ci à bien.

97. **M. Alam** (Bangladesh) se félicite que 13,8 millions de dollars de plus aient été prévus dans le projet de budget-programme pour 2022 pour financer l'exécution de mandats nouveaux ou élargis, dont 6,1 millions de dollars pour l'UNRWA et 4,4 millions de dollars pour la mise en œuvre des résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme. Il accueille également avec satisfaction la proposition consistant à augmenter de 7,4 millions de dollars les ressources allouées aux missions politiques spéciales et au renforcement du pilier Développement, notamment en ce qui concerne le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le programme ordinaire de coopération technique et le NEPAD. Le Bangladesh est favorable à la conversion de 16 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes d'appui aux activités relatives aux droits humains.

98. Le Bangladesh a accueilli plus de 1,1 million de Rohingyas fuyant les persécutions auxquelles ils étaient exposés dans l'État rakhine, au Myanmar. L'orateur se félicite de la proposition consistant à augmenter de 420 500 dollars les ressources du budget ordinaire destinées au Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, qui a été créé par la communauté internationale pour que les événements ayant conduit à la crise fassent l'objet d'une enquête indépendante. Malheureusement, les restrictions aux déplacements

liées à la pandémie ont compliqué la tâche du Mécanisme, qui cherchait des sources d'information potentielles ; il n'a pas non plus été possible de mener des entretiens à distance avec des témoins, en raison des intimidations qu'ils risquaient de subir. Par ailleurs, la délégation bangladaise se félicite de la dotation proposée pour le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar. Le Bureau comme le Mécanisme sont essentiels pour garantir la justice et établir les responsabilités.

99. Tout comme l'Organisation est tenue d'exécuter ses mandats, les États Membres sont tenus de lui octroyer des ressources adéquates, conformément aux obligations que leur impose la Charte. Les fluctuations et l'imprévisibilité des contributions mises en recouvrement ces dernières années sont très préoccupantes. Il convient que les États Membres gardent à l'esprit les effets de la pandémie et veillent à ce que l'Organisation dispose de ressources suffisantes pour y faire face et pour répondre aux situations d'urgence.

100. Il importe de garantir une représentation géographique équitable à tous les niveaux et de redoubler d'efforts pour reconfigurer et rajeunir l'Organisation. Il convient de doter l'ONU d'un plan-programme et d'un budget pragmatiques et rationnels pour qu'elle puisse mener à bien ses travaux de manière efficace et efficiente. Le passage à un budget annuel est une étape importante dans la mise en place de la discipline budgétaire. Il importe que le projet de budget-programme pour 2022 soit examiné objectivement pour le mettre en adéquation avec les priorités des États Membres et les mandats de l'Organisation.

101. **M. Costa Filho** (Brésil) indique que sa délégation attache une grande importance aux discussions budgétaires et au processus intergouvernemental d'approbation des ressources dont l'Organisation a besoin pour s'acquitter de sa mission. La légitimité du budget repose sur les principes de stricte responsabilité budgétaire, de transparence et de bonne gouvernance, en particulier en période de difficultés économiques, comme c'est actuellement le cas avec la pandémie.

102. L'approbation des plans-programmes, qui doivent être examinés de manière approfondie pour que l'Organisation puisse s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par les États Membres, constitue une étape fondamentale de la procédure budgétaire. Une fois de plus, le CPC n'est pas parvenu à un consensus sur l'ensemble des programmes, laissant à l'Assemblée générale la tâche d'examiner les 10 programmes restants. Il importe que les grandes commissions examinent ces programmes sans tarder et apportent leur

concours, conformément à la résolution 75/243, pour que les débats consacrés au budget puissent être menés à bien dans les meilleurs délais. Le projet de budget-programme pour 2022 est particulièrement important en ce que la mise à l'essai d'un budget annuel entre dans sa dernière année. Les données d'expérience acquises en 2019, en 2020 et en 2021 aideront les États Membres à examiner les résultats de la réforme budgétaire à la soixante-dix-septième session.

103. **M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite) dit que le budget-programme illustre la stratégie de l'Organisation. L'Arabie saoudite, qui est l'un des principaux donateurs de l'UNRWA, accueille avec satisfaction la proposition consistant à augmenter la dotation prévue pour l'Office au titre du budget ordinaire, ce qui rendrait le financement plus prévisible et plus stable et aiderait l'Office à s'acquitter de sa mission. Elle est également favorable à l'augmentation des ressources allouées au pilier Développement, mais s'inquiète des coupes pratiquées dans les budgets des commissions régionales, notamment de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

104. La délégation saoudienne juge encourageante l'amélioration de la situation de trésorerie de l'Organisation et se réjouit de la levée du gel des recrutements. Elle est satisfaite des progrès réalisés grâce à la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, mais déçoit des retombées limitées de la Stratégie en faveur de la diversité géographique, pourtant antérieure aux deux autres stratégies. Elle cherchera à obtenir des éclaircissements sur cette question lors du débat.

105. **M^{me} Fangco** (Philippines) déclare que le budget-programme traduit les priorités et les aspirations collectives des États Membres. Il importe que ceux-ci versent leurs contributions intégralement et en temps voulu pour que l'Organisation dispose des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter des activités prescrites. La délégation philippine espère que le projet de budget-programme pour 2022, d'un montant de 3,12 milliards de dollars (soit une réduction de 2,8 % par rapport aux crédits ouverts pour 2021), sera suffisant pour garantir l'exécution efficiente et efficace des mandats de l'Organisation, en particulier dans le contexte de la pandémie.

106. Le cycle annuel de budgétisation est un élément clé des réformes de gestion engagées par le Secrétaire général. L'ordre dans lequel le CPC et le Comité consultatif procèdent à leur examen revêt une grande importance et la délégation philippine espère que,

lorsque l'Assemblée générale examinera la question du passage à un budget annuel à sa soixante-dix-septième session, elle se penchera sur cet ordre de manière approfondie.

107. La délégation philippine salue le travail accompli par le Secrétariat pour continuer à améliorer la présentation du budget-programme et pour solliciter les vues des États Membres. Il importe toutefois de garantir la comparabilité des informations fournies dans les projets de budget. Il convient que les États Membres aient suffisamment de temps pour réfléchir aux propositions dont ils sont saisis et reçoivent en temps utile des réponses écrites aux questions écrites.

108. **M. Alshahin** (République arabe syrienne) indique que sa délégation attache une grande importance au travail de l'Organisation et souhaite que celle-ci soit dotée de ressources financières suffisantes et durables pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs. Les ressources ne doivent pas être gaspillées et servir à financer des mécanismes politisés qui ciblent certains pays. Il est regrettable que, depuis 2019, des délégations aient adopté une approche déséquilibrée, fondée sur un clivage politique et financier, pour financer au moyen du budget ordinaire le pseudo-Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Le Gouvernement syrien n'accepte ni la création ni le financement du pseudo-Mécanisme et conteste tous les éléments qui y font référence dans les rapports du Secrétaire général, du Comité consultatif et du CPC. Il exhorte les États Membres à se dissocier de ces mécanismes illégaux et politisés qui servent les intérêts d'une poignée d'États.

109. La délégation syrienne émet des réserves quant à l'allocation de ressources au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, car celui-ci ne peut pas s'assurer que l'aide humanitaire parvient aux personnes qui en ont besoin. Or l'aide tombe en majeure partie entre les mains d'organisations terroristes situées dans le nord-ouest du pays, qui l'utilisent pour financer leurs activités criminelles, rallier des soutiens et recruter de nouveaux terroristes. Il convient de fermer l'antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires basée à Gaziantep (Turquie). Il importe de réorienter l'action et les ressources de sorte à intensifier et à faciliter l'acheminement de l'aide, non plus depuis les pays voisins, mais depuis l'intérieur du territoire syrien, en coordination et en coopération avec le Gouvernement. Les mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis et l'Union européenne privent le peuple

syrien de l'accès aux produits de première nécessité et limitent les moyens dont disposent les autorités pour faire face à la pandémie.

110. Le Gouvernement syrien, qui soutient l'action de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), rejette toute politisation des activités de cette mission ou toute tentative visant à modifier son mandat, lequel ne s'achèvera qu'avec la fin de l'occupation israélienne. Il convient de maintenir les effectifs de l'ONUST à leur niveau actuel et d'augmenter le budget dont l'Organisme est doté de sorte que celui-ci puisse s'acquitter pleinement de sa mission.

111. Le Gouvernement syrien a toujours été ouvert à une démarche politique sincère et impartiale ayant pour objectif de mettre fin à la crise qui frappe le pays. Il soutient l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie dans son rôle de facilitateur d'un processus politique contrôlé et mené par le pays, sans intervention étrangère, visant à parvenir à une solution politique, à mettre fin à la présence étrangère illégale sur le territoire syrien et à préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays.

112. **M. Hilale** (Maroc) salue l'action menée par le Secrétaire général pour garantir la continuité des activités de l'Organisation en dépit des difficultés découlant de la pandémie. La délégation marocaine soutient pleinement l'allocation des ressources demandées par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour 2022. Le budget est la pierre angulaire de l'Organisation. Il importe que les États Membres mettent à la disposition du Secrétaire général les ressources dont il a besoin pour s'acquitter de sa mission et atteindre les objectifs arrêtés par les États Membres.

113. La délégation marocaine s'est félicitée, dès le début, de la décision audacieuse et novatrice consistant à passer à un budget annuel à titre expérimental et de faire ainsi un énorme pas vers une budgétisation plus réaliste, plus performante, plus responsable et plus axée sur les résultats. Le budget annuel est de nature à insuffler une nouvelle dynamique à l'Organisation en la rendant plus efficace, plus efficiente et plus responsable, capable de mener à bien les activités prescrites, de faire face aux problèmes mondiaux dans les meilleurs délais et de répondre rapidement aux attentes des États Membres.

114. Tout en se réjouissant de l'augmentation considérable des ressources qui sont proposées au titre de la coopération internationale et régionale pour le développement, la délégation marocaine souhaite que celles consacrées au développement économique et

social de l'Afrique soient encore augmentées pour être au diapason de l'importance accordée par l'Organisation et le Secrétaire général à l'émancipation socioéconomique et sociale du continent africain. Elle accueille également favorablement la proposition consistant à inscrire au budget ordinaire un certain nombre de postes qui sont actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires, ce qui réduirait la dépendance à l'égard de ces ressources et permettrait d'obtenir des gains d'efficacité.

115. **M. Cheng Lie** (Chine) préconise que les États Membres s'approprient le processus de planification des programmes, qui traduit de manière concrète les mandats de l'Organisation. Il convient de renforcer, et non de réduire, les attributions du CPC en ce qui concerne la programmation et la planification dans le contexte de la réforme de la gestion et du passage, à titre expérimental, à un budget annuel. Il importe aussi que les États Membres prennent en main l'évaluation et le contrôle de l'exécution des programmes pour en améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence et veiller à ce que des comptes soient rendus.

116. Pour pouvoir fonctionner, l'Organisation a besoin de ressources financières. C'est pourquoi il importe de maintenir le budget-programme à un niveau raisonnable, de l'élaborer selon une méthode plus scientifique et plus exacte, de l'évaluer en se fondant sur des éléments factuels et sur les mandats et d'éviter de procéder à des coupes comme s'il s'agissait d'une fin en soi. Il faudrait donner la priorité au développement en y affectant durablement des moyens financiers adéquats, afin d'aider les pays en développement à se reconstruire en mieux à l'issue de la pandémie et à atteindre avant l'heure les objectifs de développement durable. Parallèlement, il convient que le Secrétariat veille à l'application d'une stricte discipline budgétaire et se dote d'un dispositif complet de suivi de l'exécution du budget et de contrôle interne. Il importe de renforcer la supervision et la gestion des ressources extrabudgétaires pour qu'elles soient réglementées et employées en toute transparence et conformément aux mandats et aux dispositions réglementaires de l'Organisation.

117. Le plan-programme et le budget-programme sont liés et indissociables. Le plan-programme approuvé par l'Assemblée générale constitue la base du budget-programme, tandis que le budget-programme définit les ressources nécessaires à l'exécution du plan. Ensemble, ils constituent un moyen de garantir que l'Organisation s'acquitte correctement des tâches que lui confient les États Membres. La délégation chinoise est favorable à ce que l'Assemblée examine, conformément à sa résolution [75/243](#), les 10 programmes au sujet desquels le CPC n'a formulé aucune recommandation. Il importe

que les grandes commissions assument leurs fonctions, avec l'aide du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et du Bureau de l'Assemblée générale.

118. La Chine se classe au deuxième rang des pays contribuant au budget ordinaire et au budget des opérations de maintien de la paix et est le plus grand pays en développement : elle a assuré au fil des ans un important apport financier à l'Organisation, versant ses quotes-parts dans leur intégralité et dans les délais. Les autres États Membres, en particulier ceux qui versent les contributions les plus élevées, devraient en faire de même. La délégation chinoise espère que le Secrétariat prendra des mesures efficaces pour accroître la représentation des pays en développement dans ses effectifs.

119. **M. Chimbindi** (Zimbabwe) dit qu'il est impératif de doter l'Organisation de ressources suffisantes pour qu'elle puisse s'acquitter de ses mandats, qui ne cessent de s'élargir. Il convient que ces ressources soient utilisées judicieusement et dans le respect du principe de responsabilité. La délégation zimbabwéenne soutient pleinement les réformes engagées par le Secrétaire général dans le système. Le système réformé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a considérablement amélioré les relations entre pays hôtes et équipes de pays des Nations Unies et contribué à une meilleure exécution des mandats.

120. Dans les pays en développement, la pandémie a fait des ravages sociaux et économiques, anéantissant ou inversant les progrès récemment accomplis. Lors du débat général de l'Assemblée générale, les dirigeants des pays en développement du Sud ont déploré les disparités et les inégalités concernant l'accès et la distribution des vaccins anti-COVID-19. Le vœu, cher à l'Organisation, de « ne laisser personne de côté » nécessite que l'on y consacre des ressources adéquates.

121. En plus de la pandémie, le Zimbabwe fait face à des catastrophes dues aux changements climatiques, comme le cyclone Idai. Il a également fait l'objet de mesures coercitives unilatérales pendant une vingtaine d'années, qui ont fortement entravé ses efforts de redressement économique et la mise en œuvre du Programme 2030. La délégation zimbabwéenne soutient l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une suspension du remboursement de la dette et des mesures coercitives unilatérales pour permettre aux pays de se reconstruire en mieux.

122. La délégation zimbabwéenne espère que les contributions déterminées au niveau national qui feront suite à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques seront décisives et

ambitieuses. Il est impératif que les ressources allouées soient à la mesure de l'ampleur de la crise. Le Zimbabwe, inquiet de voir le terrorisme international gagner de nouveaux pays sur le continent, souhaite que le Secrétaire général fasse part des mesures envisagées par l'Organisation en matière de lutte contre le terrorisme.

123. **M^{me} Baeriswyl** (Suisse) se félicite de la mise en œuvre rapide des propositions de réforme adoptées jusqu'à présent, qui visent à rendre l'Organisation plus efficiente et plus efficace. Le passage à un budget annuel a raccourci les procédures budgétaires de l'Organisation, ce qui lui a permis de relever plus rapidement les défis. Les perturbations causées par la pandémie, qui sont venues s'ajouter à la crise de liquidités persistante à laquelle l'Organisation fait face, ont démontré à quel point il est crucial que l'ONU puisse compter sur une structure de gestion qui l'aide à faire face aux nouveaux problèmes. La délégation suisse continue de saluer les initiatives visant à moderniser et à réformer la structure budgétaire de l'Organisation. En versant leurs contributions intégralement et dans les délais, les États Membres assument leurs responsabilités et permettent ainsi à l'Organisation de remplir ses mandats et d'atteindre ses objectifs.

124. La prévention des conflits et la médiation, de même que l'application du principe de responsabilité, sont fondamentales et exigent une attention et un financement adéquats. La Suisse est résolument favorable à ce que les auteurs des crimes les plus graves soient poursuivis. Elle soutient donc l'inscription au budget ordinaire des ressources proposées au titre du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Il est également crucial que le pilier Droits humains soit solide. La délégation suisse s'engage à veiller à ce que des ressources suffisantes soient inscrites au budget ordinaire au titre de ce pilier et de ses instruments pour financer les activités prescrites par les États Membres. Elle remercie les États Membres pour leur engagement en faveur du Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations afin de garantir une organisation moderne, efficace et efficiente, qui respecte ses parties prenantes, son environnement et ses ressources financières. Il importe que les négociations sur le projet de budget-programme commencent le plus tôt possible afin que la partie principale de la session ne se termine pas quelques jours à peine avant la fin de l'exercice budgétaire.

125. **M. Pieris** (Sri Lanka) dit que la planification des programmes doit continuer d'être la pierre angulaire du budget-programme. Afin que le projet de budget-programme soit approuvé en temps voulu, il faut que l'Assemblée générale et les grandes commissions concernées examinent les 10 programmes sur lesquels le CPC n'a pas été en mesure de formuler des recommandations, comme demandé au paragraphe 9 de la résolution 75/243, qui a été adoptée par consensus.

126. Il est impératif que l'Organisation dispose de ressources suffisantes pour exécuter les mandats approuvés par les États Membres. Il convient que le Secrétariat veille à l'application de la méthode, des procédures et des pratiques budgétaires établies ainsi que du Règlement financier. Dans le même temps, le monde étant toujours aux prises avec les effets de la pandémie, il faut que ces précieuses ressources soient gérées avec prudence, dans le respect des règles de l'Organisation, à moins qu'il ne faille répondre à des besoins urgents. Il faut empêcher que les ouvertures de crédits ne servent à des fins parallèles, et il importe à cette fin que la Cinquième Commission et le Comité consultatif procèdent au préalable à un examen minutieux. Il faut renforcer le pilier Développement et le doter de ressources suffisantes, aux fins de la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde.

127. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) regrette qu'en 2019, contrairement à la pratique établie de longue date, le budget ordinaire n'ait pas été adopté par consensus, car des fonds y avaient été alloués aux pseudo-mécanismes d'enquête sur la Syrie et le Myanmar, auxquels un certain nombre d'États Membres étaient opposés par principe. Le fait que des crédits aient été proposés pour ces structures illégales dans le projet de budget-programme pour 2022 posera de nouveau un problème lors des débats de la Commission.

128. La délégation russe accueille favorablement la proposition concernant les ressources à allouer à l'UNRWA. Elle s'étonne qu'une délégation ait fait référence à une résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session pour justifier l'octroi de ressources à l'Office ; de fait, la décision considérée a été adoptée à la soixante-quinzième session.

129. Au terme de la période pendant laquelle le budget annuel est à l'essai, il faut procéder à une analyse coûts-avantages pour permettre aux États Membres de prendre une décision équilibrée et éclairée quant au maintien du budget annuel ou au retour à un budget biennal. Pour la Fédération de Russie, la priorité est de garantir la prévisibilité et la viabilité du financement des mandats.

Une fois de plus, le projet de budget-programme ne comporte pas de prévisions liées aux projets de construction. Il importe que ces prévisions figurent dans les futurs projets de budget.

130. L'Organisation n'a pas d'atout plus important que les ressources humaines. Tout en se félicitant de l'action menée par le Secrétaire général pour mettre en œuvre la Stratégie sur la parité entre les sexes et la Stratégie en faveur de la diversité géographique, la délégation russe note que des mesures supplémentaires doivent être prises pour rajeunir le Secrétariat. L'âge moyen du personnel de l'Organisation est passé de 44,6 ans en 2016 à 46,2 ans en 2019, tandis que la proportion des effectifs âgés de moins de 35 ans n'est que de 10 %. La Fédération de Russie a récemment rejoint le Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires, outil majeur au service du rajeunissement du Secrétariat. Cependant, les États-Unis, en violation de l'accord avec le pays hôte, n'ont pas délivré de visa d'entrée à une personne de nationalité russe qui avait été sélectionnée par le Secrétariat, l'empêchant ainsi de travailler au Siège. La Fédération de Russie exhorte le Secrétariat à prendre des mesures en vue d'éliminer ces obstacles empêchant ses ressortissants de bénéficier du programme.

131. La planification des programmes revêt une grande importance. La délégation russe signale depuis longtemps les problèmes systémiques qui existent dans ce domaine. Le plan-programme résulte de l'interprétation par le Secrétariat des mandats arrêtés par les États Membres. Le CPC fait bien son travail. Son rôle est particulièrement important à l'heure actuelle, étant donné l'interprétation spéculative donnée par le Secrétariat à certaines demandes de l'Assemblée générale. À sa soixante et unième session, le CPC n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus et de formuler des recommandations sur 10 programmes. Par le passé, ces programmes auraient été transmis aux grandes commissions concernées afin qu'elles les examinent, comme prévu dans la résolution 75/243. Toutefois, certaines délégations ont bloqué le renvoi de ces programmes aux grandes commissions, insistant pour qu'ils soient examinés par la Cinquième Commission. La délégation russe est mécontente que l'on cherche à modifier le mandat du CPC. Pour qu'il soit donné suite à la résolution 75/243, il faut que le Secrétariat prépare la tenue d'une réunion du Bureau sur la question des programmes non couverts par les recommandations du CPC. Tant que les États Membres ne se seront pas mis d'accord sur cette question, tout débat de la Cinquième Commission sur la planification des programmes sera prématuré.

132. **M. Mmalane** (Botswana) dit que l'une des questions les plus importantes dont est saisie la Commission est celle du budget-programme, socle sur lequel l'Organisation se fonde pour s'acquitter de ses fonctions et de ses mandats. Moins de dix ans avant la date butoir fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable, beaucoup reste à faire. C'est pourquoi la délégation botswanaise relève avec inquiétude que le projet de budget pour 2022 fait apparaître, non seulement une baisse par rapport aux crédits ouverts pour 2021, mais aussi une réduction des fonds à allouer à des organes qui sont au cœur de l'action du pilier Développement, notamment les commissions régionales, et aux départements du Secrétariat qui œuvrent dans ce domaine. Comme le Secrétaire général lui-même l'a souligné, le budget pour 2022 est essentiel pour soutenir les États Membres à un moment où ils font face à de nombreux problèmes, notamment la pandémie, les crises climatiques, la pauvreté et la faim. L'Organisation a besoin d'un budget solide qui soit à la mesure de ces problèmes.

133. Le développement de l'Afrique est l'une des grandes priorités de l'Organisation. À cet égard, la délégation botswanaise aimerait en savoir plus sur l'action menée par le Secrétaire général et sur ce qu'il a prévu aux niveaux régional et sous-régional. Elle souhaite également savoir dans quelle mesure les réformes engagées dans les trois piliers ont contribué à améliorer la collaboration et la coordination entre l'Organisation et l'Union africaine, et ce que fait l'Organisation pour favoriser la transformation numérique et bâtir une économie fondée sur la connaissance en Afrique, conformément au Plan d'action de coopération numérique et à l'Agenda 2063.

134. Le Botswana attache une grande importance au développement des pays les plus vulnérables, à savoir les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et souhaiterait obtenir plus d'informations sur l'utilisation du Compte pour le développement et sur le programme ordinaire de coopération technique. Il est essentiel de renforcer la coordination et la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, afin de faire plus avec moins et d'atteindre des objectifs communs. Il importe que les États Membres approuvent toutes les dotations en ressources demandées par le Secrétaire général pour que l'Organisation dispose du budget nécessaire pour aider les pays à reconstruire en mieux après la pandémie.

135. **M^{me} Yun Jiyong** (République de Corée) déclare que sa délégation soutient fermement les réformes du Secrétaire général et attache de l'importance à la gestion

efficace, efficace et responsable des ressources. Nul n'a échappé aux conséquences socioéconomiques de la pandémie : les États Membres comme l'Organisation font face à des difficultés financières. Pour atténuer ces difficultés, ils doivent travailler ensemble de manière efficace et dans un esprit de coopération. Il importe que les enseignements tirés de la réponse à la pandémie soient pris en compte dans le projet de budget-programme pour 2022 de sorte que l'Organisation soit davantage tenue de rendre des comptes. Il convient également de mettre l'accent sur la discipline budgétaire pour que les précieuses ressources de l'Organisation soient utilisées de manière efficace et efficiente.

136. En ce qui concerne la planification des programmes, la République de Corée rappelle que la Cinquième Commission est la grande commission chargée des questions administratives et budgétaires. Pendant la partie principale de la session, la Commission a pour mission principale d'adopter le budget-programme en temps voulu pour que l'ONU puisse exécuter efficacement ses mandats en 2022. L'action de la Commission à cet égard ne doit pas être entravée ou retardée. Tout en respectant pleinement le mandat du CPC, la République de Corée se réjouit à la perspective de collaborer étroitement avec tous les États Membres pour examiner les plans-programmes.

137. **Le Secrétaire général** déclare qu'il partage pleinement l'avis des États Membres, selon lequel le développement, en particulier celui de l'Afrique, est une question prioritaire. Le développement étant un aspect essentiel de son travail, l'Organisation doit renforcer les différents mécanismes visant à soutenir les pays en développement face aux épreuves qu'ils traversent, en particulier dans les circonstances actuelles. Le Secrétaire général tient à rassurer les États Membres : il y a eu un bond en avant dans tous les domaines de coopération de l'Organisation avec l'Union africaine. Le Secrétaire général rejoint entièrement de nombreux États Membres sur un autre point qu'ils ont soulevé, à propos de l'importance qu'il y a à parvenir à la parité des genres, à instaurer une représentation géographique équitable et à rajeunir le Secrétariat. Il importe de lever les obstacles à la réalisation de ces objectifs. Le Secrétaire général approuve bon nombre des suggestions faites par les États Membres et déclare que le Secrétariat fera de son mieux pour les intégrer pleinement dans les travaux de l'Organisation.

138. De nombreuses délégations ont exprimé une même préoccupation, qui doit être analysée et débattue de manière approfondie, à propos de la contradiction possible entre, d'une part, le cycle budgétaire annuel et, d'autre part, le travail important du CPC et l'ordre dans lequel se fait l'examen des plans-programmes et du

budget. Bien que le moment ne soit pas encore venu de dresser le bilan au bout de trois ans du passage, à titre expérimental, à un cycle budgétaire annuel, le Secrétaire général rappelle aux États Membres que le cycle budgétaire biennal a été instauré en 1974. Le temps semble passer beaucoup plus vite aujourd'hui, comme en témoignent les transformations observées ces deux dernières années. Il serait insensé de revenir à un budget biennal, étant donné la rapidité avec laquelle des changements peuvent survenir et l'importance qu'il y a pour l'Organisation à pouvoir y faire face. En raison de la pandémie et de la situation financière difficile de l'Organisation, l'année 2020 a été extrêmement complexe, mais également riche en enseignements, qui ont pu être intégrés dans le projet de budget-programme pour 2022. Dans un cycle budgétaire biennal, ils n'auraient été pris en compte que dans le budget relatif à l'exercice 2024-2025. Il est très important de disposer d'un mécanisme qui relie les performances à l'élaboration du nouveau budget. La manière dont l'Organisation s'acquiesce des mandats qui sont définis par les États Membres et qui constituent ses seules lignes directrices doit témoigner des enseignements issus des réalités du monde.

139. En 1974, le budget biennal s'accompagnait d'un plan à moyen terme, et non d'un plan biennal. S'il est logique d'avoir un plan à moyen terme pour guider la mise en œuvre des stratégies, il existe cependant une contradiction, car un exercice biennal ne relève ni du court terme ni du moyen terme, mais se situe entre les deux. C'est pourquoi, en 2004, il a été décidé de remplacer le plan à moyen terme par un plan-programme biennal, non pas parce que la bonne durée était nécessairement de deux ans, mais pour simplifier les choses. Tout en étant prêt à discuter avec les États Membres des avantages d'un plan à moyen terme, s'ils le souhaitent, le Secrétaire général est fermement convaincu que l'Organisation a besoin de plans-programmes et de budgets annuels afin de traduire ses mandats en actions dans les meilleurs délais.

140. Avec le cycle budgétaire annuel, le travail du CPC a gagné en importance. Si l'Assemblée générale approuve les recommandations que le CPC a formulées en 2021, celles-ci seront intégrées dans le budget-programme pour 2022. Précédemment, ces recommandations n'auraient pas été examinées avant 2022 et elles n'auraient été prises en compte que dans le budget-programme de l'exercice 2024-2025, ce qui les aurait rendues beaucoup moins pertinentes. Il ne s'agit pas d'amoinrir le CPC, mais plutôt de faire en sorte qu'en veillant à ce que les mandats soient exécutés et examinés chaque année, il soit utile pour les activités de l'Organisation et pour les États Membres.

141. Les recommandations du CPC sont extrêmement importantes. Le Secrétaire général respecte pleinement les préoccupations exprimées par certains États Membres qui se demandent si la méthode actuelle est conforme à la résolution 72/266 A de l'Assemblée générale et si la séquence des procédures d'examen est compromise. Dans cette résolution, l'Assemblée a décidé de préserver l'ordre des procédures d'examen. Toutefois, elle ne s'est pas prononcée sur la question de savoir si le Secrétariat ne pouvait établir les ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense (partie III du projet de budget-programme) et si le Comité consultatif ne pouvait les examiner tant qu'elle n'avait pas approuvé la partie II du plan-programme. Elle n'a pas modifié le calendrier des réunions approuvé pour 2019-2020 et pour 2021 et a conservé le calendrier des réunions du CPC prévues en juin.

142. Lors de l'élaboration du projet de budget-programme, le Secrétariat respecte l'ordre des procédures et établit la partie II du document avant la partie III. Les besoins de financement continuent, par conséquent, d'être déterminés en fonction des programmes. Les demandes de dotations sont fondées sur la meilleure hypothèse du Secrétariat quant aux fonds qui sont nécessaires à l'exécution des mandats. Si certaines recommandations du CPC entraînent une augmentation des ressources à prévoir, le Secrétariat en informe le Comité consultatif avant qu'il ne termine l'examen de la partie III. Ainsi, l'Assemblée générale aura connaissance de ces incidences financières lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme en octobre. Il est rare que les recommandations du CPC aient une incidence sur les ressources. Ces 20 dernières années, cela s'est produit deux fois : une fois à propos du multilinguisme et une fois à propos de la mise en place d'un système permettant d'améliorer le calcul des coûts des activités. La mission du CPC n'a pas changé : son rôle consiste à garantir que l'Organisation exécute les mandats définis par les États Membres. Si l'une des recommandations du CPC a une incidence sur les ressources, elle sera examinée par le Comité consultatif puis approuvée, ou non, par l'Assemblée. En conséquence, le Secrétaire général ne pense pas que l'ordre des procédures d'examen soit compromis.

143. Néanmoins, il faut probablement que le Secrétariat améliore sa façon de travailler. Il est prêt à faire le nécessaire afin de faciliter le travail des différentes commissions et de créer les conditions pour que ce travail soit efficace. Le Secrétaire général tient à rassurer les États Membres : le Secrétariat souhaite que les mandats déterminent les plans et que les plans déterminent les allocations budgétaires. Il importe de

respecter l'ordre des procédures, mais aussi de l'adapter aux réalités actuelles. Il peut être nécessaire d'améliorer diverses procédures, mais le Secrétaire général engage les États Membres à ne pas perdre de vue les avantages considérables d'un cycle budgétaire annuel. Le Secrétariat travaillera avec les États Membres à la recherche de solutions qui préservent les acquis des réformes et prennent pleinement en considération toutes leurs préoccupations. Il appelle de ses vœux un système dans lequel les États Membres guident les activités de l'Organisation, tant pour ce qui est du plan-programme que du budget-programme.

La séance est levée à 13 h 10.